

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 16 novembre 2016

Président	:	M.	Christian BÉCHERRAZ
Secrétaire	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Raphaël CORBAZ
		M.	Vincent HALDI
Huissier	:	M.	Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 16 novembre 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016

2. Prestation de serment d'un conseiller ou d'une conseillère en remplacement de :

2.2. M. Mickaël Bulliard (UDC), démissionnaire

3. Nomination :

3.1. d'un membre de la Commission communication et organisation « CCO » en remplacement de M. Pablo Menzi (UDC), démissionnaire

4. Communication du Bureau notamment sur la composition

4.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Daniel Manzini : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly ». (Date de la commission : le 29 novembre 2016 à 19h30, rue de la Gare 30 à Montreux)

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions :

8.1 sur le préavis No 32/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, amorti par prélèvement

- sur provision et l'acquisition de quatre véhicules utilitaires, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp : M. Bruno Femia) ;
- 8.2 sur le préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) ;
- 8.3 sur le préavis No 36/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.- au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent. (Rapp : Mme Susanne Lauber Fürst) ;
- 8.4 sur le préavis No 37/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Rapp : Mme Susanne Lauber Fürst) ;
- 8.5 sur le préavis No 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. (Rapp : Mme Laurence Sierro) ;
- 8.6 sur le préavis No 40/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur. (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 8.7 sur le préavis No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held. (Rapp : M. Florian Chiaradia ; rapport de minorité M. Emmanuel Gétaz) ;
- 8.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet : « Aide au logement 2.0 (deux point zéro). (Rapp : M. Olivier

Raduljica).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 42/2016 relatif au budget communal ordinaire pour 2017. (Date de la séance de la commission des finances, le mercredi 9 novembre 2016 à 19h00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux) ;
- 9.2 No 43/2016 relatif au budget du Fonds culturel Riviera. (Date de la séance de la commission intercommunale de gestion, le mardi 1er novembre 2016 à 18h30, à La Tour-de-Peilz) ;
- 9.3 No 44/2016 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021. (Date de la séance de commission des finances : le mercredi 9 novembre 2016 à 19h00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux) ;
- 9.4 No 45/2016 relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar. (Date de la séance de commission : le lundi 21 novembre 2016 à 19h00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux) ;
- 9.5 No 46/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon à Territet. (Date de la séance de commission : le mardi 22 novembre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.6 No 47/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune. (Date de la séance de commission : le lundi 28 novembre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.7 No 48/2016 relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandats d'étude parallèles. (Dates des séances de la commission : mardi 22 novembre 2016 à 20h00 au 2m2c, précédée d'une visite des lieux et d'une collation, et mercredi 23 novembre 2016 à 20h00 au 2m2c).

10. Rapport - Préavis de la Municipalité :

10.1 No 49/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques ». (Date de la séance de commission : le lundi 28 novembre 2016 à 18h30, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

11. Développement (s) des motions et des postulats

11.1 Motion de M. Christophe Privet : « Montagne ou lac, il faut choisir ! »

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12.1 Postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Aide au logement 2.0 (deux point zéro) ».

13. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette troisième séance de la législature 2016 - 2021 du Conseil communal de Montreux.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos séances, ainsi que les journalistes présents.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, Monsieur le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 78 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

Présence : 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Nathalie Antonijevic, Sarah Boulahchiche, Geneviève Brunner, Carola Fastiggi, Prisca Gaillet, Carole Grangier, MM. Grégory Bovay, Nicolas Büchler, Bassam Degerab, Armin Gote, Michel Granato, François Grand, Alain Imhof, Jean Jacques Kiala, Julien Kundert, Pablo Menzi, Christophe Privet, Bernard Tschopp, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Grégoire Furrer, Angelo Giuliano.

M. le Président informe le Conseil que le Bureau a accepté de retirer le point 8.8. de l'ordre du jour, sur demande du motionnaire absent ce soir.

M. le Président retire également le point 8.2 vu le règlement du Conseil communal. Au sujet de ce rapport, on a été informé que le Président rapporteur désigné, M. Jean-Noël Jourdan, a soumis ce rapport à ses collègues de la commission seulement le lundi 14 novembre dans l'après-midi.

A ce jour, le projet de rapport n'est donc pas clôturé sur le site internet du Conseil communal, on n'a donc pas connaissance des prises de position des autres commissaires sur ce projet.

M. le Président Christian Bécherraz applique dès lors le règlement du Conseil, qui prévoit qu'il faut au moins un délai de 72 heures pour que des rapports soient traités en urgence.

En effet, l'art. 62, al. 2 du règlement du Conseil du 4 décembre 2014 stipule qu'en cas d'urgence, les rapports sont transmis au moins 72 heures avant la séance du Conseil, par le biais du site internet du Conseil. Il n'est donc plus possible qu'un rapport soit lu en séance et que le Conseil se prononce immédiatement sur son contenu.

On ne peut que déplorer cet état de fait et reporter cet objet à la séance du mercredi 14 décembre prochain.

M. le Président s'adresse à M. Jourdan en lui disant que ce n'est vraiment pas bien, en étant un ancien Président du Conseil, d'agir de cette manière et qu'il porte ainsi préjudice à ce Conseil et à son parti. M. le Président espère que tout ira bien pour le mois de décembre.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2016 :

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia demande une modification. Il désire juste ajouter un petit passage dans une phrase, par souci de clarté. Il s'agit du 2^{ème} paragraphe de la page 41, il faut lire : « ..., et bien là on vient d'apprendre qu'il était prévu un accès pour le toit, pour cette crèche garderie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal, tel que corrigé, est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE :

2.1 de M. Mickaël Bulliard (UDC), démissionnaire

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Tal Luder (UDC), en remplacement de M. Mickaël Bulliard (UDC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Tal Luder conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Tal Luder est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Tal Luder pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'un membre de la Commission communication et organisation « CCO » en remplacement de M. Pablo Menzi (UDC), démissionnaire

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose, en lieu et place de M. Pablo Menzi, la candidature de M. Tal Luder.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne citée est élue. M. le Président félicite M. Tal Luder.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Daniel Manzini : « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly ». (Date de la commission : le 29 novembre 2016 à 19h30, rue de la Gare 30 à Montreux)

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion.

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mme Anne-Lise Bühler, MM. Ihab Al Jundi, Christian Allenbach, François Cardinaux, Mathieu Ehinger, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Vincent Tschopp.

M. Daniel Manzini, par rapport à la date de la commission et comme il est le motionnaire, pense qu'il aurait été bienveillant de le contacter juste pour savoir s'il était disponible à cette date, et cela n'a pas été fait. Il y a une date de réserve de la Commission des finances. Il aimerait juste savoir pour quelles raisons le motionnaire n'a pas été invité à pouvoir participer au choix de la date.

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que c'est de sa faute, il a effectivement oublié. Il avoue que son agenda ne lui laissait guère de choix. Mais on peut toujours revoir la chose à la fin de la séance si M. Manzini le souhaite et si c'est nécessaire aussi pour bon nombre d'autres Conseillers communaux.

M. Manzini relève qu'il y a plusieurs dates qui se chevauchent en fonction du préavis du 2m2c et aussi de cette motion par rapport au giratoire, et la Commission des finances. Ce sera compliqué si en fin de séance on doit tous se réunir pour modifier les dates, il croit qu'il y a eu des échanges de mails cet après-midi. M. Manzini est à disposition, cela ne le gêne pas si sa motion est reportée de quelques semaines, de toute façon ce n'est pas urgent. Il y a d'autres préavis qui sont plus urgents. Mais il accepte les excuses de M. Neukomm.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que ces questions de chevauchement de dates sont évidemment assez pénibles pour tout le monde. A titre personnel, il a appris cet après-midi, par certains échanges de courriels, les dates que la Commission des finances avait réservées, donc par définition c'est évidemment un peu complexe de coordonner quand on ne sait pas. On peut se dire que c'est à lui de se renseigner, il le veut bien, mais il s'avère qu'entre le moment où la Municipalité a décidé des dates et le moment où le document est arrivé, il y a eu entre-deux la séance de la Commission des finances où les commissaires se sont organisés, sans savoir, puisque l'enveloppe n'était pas encore arrivée, alors évidemment il y a eu un chevauchement. On va donc chercher ensemble des solutions.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit que c'est le maître mot que l'on pourrait se donner avant d'imaginer que c'est un complot, ou que cela a été voulu pour éviter les discussions.

En l'occurrence, il l'annonce d'ores et déjà, pour la question du 2m2c on garde la date du 23 novembre, à 18h00, pour la visite pour ceux qui ne connaîtraient pas les lieux, et à 20h00 pour la présentation, comme première séance. Et l'un des objectifs de cette soirée, en fin de soirée il imagine ou au début de la séance, il faudra ouvrir les agendas pour trouver la 2^{ème}, la 3^{ème} ou la 4^{ème} séance. Il y avait deux dates notées sur le document pour permettre de fixer les agendas, en tout cas pour ces deux séances, et nullement pour contraindre la commission à tout faire en deux séances, comme cela a peut-être été lu par certains, en tout cas M. le Syndic l'a vu dans certains courriels.

Donc, encore une fois, pour le 2m2c, la séance du 22 novembre est abandonnée. Si la Commission des finances devait terminer plus tôt ses travaux, cela ferait une séance de libre pour les membres de la Commission des finances qui seraient en même temps membres de la commission traitant du 2m2c, et l'on garde le 23 novembre et ainsi de suite, pour fixer durant cette soirée les dates subséquentes de cette commission.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier émane de Mme Sarah Boulahchiche et concerne sa démission du Conseil communal. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1). Cette personne sera remplacée au mois de décembre.

Le deuxième courrier émane de la Croix-Bleue Romande qui demande si les Conseillères et Conseillers seraient d'accord de donner leurs jetons de présence à la Croix-Bleue Romande. Le Bureau a refusé d'entrer en matière sur cette demande, parce que cela ouvrirait la porte à beaucoup d'autres demandes.

M. le Président demande s'il y a des questions concernant ce courrier, ce qui n'est pas le cas.

Le troisième courrier émane de Mmes Fatima Delgado Contaldi et Annick Mello Spano. Ce sont des usagers des bus 204 et 205. A ce courrier était jointe la copie de la pétition que ces personnes ont faite parvenir au directeur des VMCV. Cela ne concerne pas le Conseil communal, mais la Municipalité est au courant.

Le quatrième courrier est une pétition envoyée par M. Michel Thierry, pétition munie de 237 signatures et qui concerne le Parking Donner, pour une harmonisation des tarifs de location. Cette pétition est adressée à la Municipalité et elle est de sa compétence. (Annexe 2)

M. Yves Laurent Kundert déclare que le Parking Donner a été réalisé pour compenser notamment la suppression des places de parc de la rue du Pont.

Il demande par conséquent à la Commune d'essayer d'appliquer le même prix aux riverains de la dite rue du Pont que celui octroyé aux citoyens des Planches.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu, dans l'enveloppe, deux communications de la Municipalité. La première sur les Jeux Olympiques d'hiver 2026 – candidature de Suisse occidentale. La deuxième communication est relative au Plan général d'affectation et la suite de la procédure de révision.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication relative à l'ancienne décharge Les Saviez III à Noville :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à la dernière communication de la Municipalité au Conseil communal, transmise dans sa séance du 24 avril 2013 et concernant les différentes étapes qui devront être entreprises jusqu'aux travaux d'assainissement de l'ancienne décharge Les Saviez III à Noville, dite Municipalité vous informe de l'avancement du dossier et de la planification de la suite, jusqu'à la mise en place d'une solution définitive d'assainissement de la décharge.

La première phase d'assainissement a été réalisée en 2010, avec pour objectif principal la protection des marais environnants, par le confinement de la décharge et la mise en place d'une paroi étanche et d'un drainage permettant de collecter les lixiviats, afin de les traiter à la STEP de Roche.

Depuis 2010, le coût annuel pour la collecte, le transport et le traitement de ces jus de décharge à la STEP de Roche, ainsi que pour l'entretien du système, se monte à environ CHF 240'000.- ; il est subventionné, à hauteur de 80%, par la Confédération et le Canton, les 20% restant étant à la charge des communes concernées.

Depuis 2014 et la réactivation des comités de pilotage (COPI) et de projet (COPRO), des investigations supplémentaires ont été effectuées au niveau des eaux souterraines. Un modèle numérique de la décharge a été ainsi élaboré, afin de mieux comprendre le fonctionnement très

complexe de l'hydrogéologie du site et l'incidence des déchets sur la nappe phréatique.

L'étude de variantes, pour la seconde phase d'assainissement, a mis en évidence qu'un traitement complet du site est irréaliste, puisqu'il consiste à évacuer l'ensemble des déchets, solution disproportionnée économiquement.

Ainsi, la variante la plus opportune consiste en un traitement in situ des lixiviats. Une station provisoire de traitement sera prochainement mise en place, pour effectuer des analyses et élaborer un rapport technique, lequel sera soumis à l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV). En parallèle, une solution de traitement par injection d'air dans la partie saturée de la décharge, au moyen de lances « biosparging », a également été envisagée avec des spécialistes ; cette dernière doit encore faire l'objet d'une étude plus fine sur sa faisabilité. Dans tous les cas, une amélioration du confinement de la décharge sera nécessaire.

En fonction de la planification prévue pour cette deuxième phase d'assainissement, il est encore nécessaire de porter, au budget 2017, les coûts de transport et de traitement des lixiviats à la STEP de Roche.

Nous vous remettons, en annexe de la présente communication, l'information qui sera également transmise aux communes partenaires ainsi qu'aux associations, donnant un résumé des démarches effectuées jusqu'au 31 octobre 2016, ainsi que la planification des prochaines étapes.

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal, lorsque la solution d'assainissement pour la deuxième phase aura été choisie et approuvée par l'OFEV.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication ».

Il n'y a pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Julien Chevalley et porte le titre : « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau La Rottaz à Chailly/Montreux ». M. Chevalley développera sa motion lors du prochain Conseil.

La première interpellation a été déposée par Mme Susanne Lauber Fürst et porte le titre : « Jeunes requérants à Chamby – essayons de les aider à trouver un avenir ».

La deuxième interpellation a été déposée par M. Patrick Aubort et porte le titre : « Le Basset est-il trop court sur pattes ? ».

La troisième interpellation déposée par M. Alexandre Staeger a pour sujet la tenue des Jeux Olympiques à Montreux.

Ces interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

M. le Président Christian Bécherraz remercie les présidents des commissions pour leur célérité à rendre les rapports dans les délais, vu le peu de temps qui leur a été donné.

8.1 sur le préavis No 32/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, amorti par prélèvement sur provision et l'acquisition de quatre véhicules utilitaires, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp : M. Bruno Femia) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président souligne qu'il y a trois amendements et il demande à M. Femia de lire le premier amendement.

Amendement 1 : vu le préavis No 32/2016 de la Municipalité du 22 juillet 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'088'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de **sept** véhicules utilitaires, et l'acquisition de trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts.

La discussion est ouverte sur ce premier amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 64 OUI, 2 NON et 0 abstention.

M. le Président demande à M. Femia de lire le deuxième amendement.

Amendement au point 1 des conclusions : de boucler le préavis No 30/2013, dont le solde restant s'élève à CHF 216'776.55 **et de virer ce montant en provision sur le compte No 9281.800 « Renouvellement de véhicules » ;**

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 75 OUI, 1 NON et 1 abstention.

M. le Président demande à M. Femia de lire le troisième amendement.

Amendement au point 2 des conclusions : d'autoriser la Municipalité à renouveler **sept** véhicules utilitaires et à acquérir trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts, comme décrit dans le présent préavis ;

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 75 OUI, 0 NON et 1 abstention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bruno Femia, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 32/2016 de la Municipalité du 22 juillet 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'088'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de **sept** véhicules utilitaires, et l'acquisition de trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de boucler le préavis No 30/2013, dont le solde restant s'élève à CHF 216'776.55 **et de virer ce montant en provision sur le compte No 9281.800 « Renouvellement de véhicules »** ;
2. d'autoriser la Municipalité à renouveler **sept** véhicules utilitaires et à acquérir trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts, comme décrit dans le présent préavis ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.00 au maximum à comptabiliser sur le compte 9146.1330 ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. de couvrir l'amortissement du renouvellement des véhicules pour CHF 1'025'000.00 directement par le compte No 9281.800 « Renouvellement de véhicules » ;
7. d'amortir l'achat des nouveaux véhicules pour CHF 63'000.00 par les comptes d'amortissement des véhicules (3313) ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 75 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

M. le Président Christian Bécherraz signale qu'une personne a oublié de signer la liste de présence. Si cette personne veut son jeton, il faudrait qu'elle aille signer cette liste de présence.

8.2 sur le préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Rapp : M. Jean-Noël Jourdan) ;

Ce point sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil de décembre, comme expliqué par M. le Président en début de séance. (page 5 du PV)

8.3 sur le préavis No 36/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.- au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent. (Rapp : Mme Susanne Lauber Fürst) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Susanne Lauber Fürst signale qu'elle a oublié de copier les conclusions dans le rapport. Elle reprendra donc le préavis pour lire les conclusions et prie le Conseil d'excuser cet oubli.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Comme vous avez pu le constater, ce préavis concerne des appartements propriété de la commune, qui nécessitent une mise en conformité tant au niveau technique pour certains, qu'au niveau pratique pour d'autres. Ceci afin de répondre au standard actuel en matière de qualité de logement.

Le groupe UDC salue la volonté municipale de ce préavis et se plaît à souligner la mise en place d'un véritable concept de rénovation et d'améliorations de cette partie du patrimoine communal.

Le tout dans un esprit de respect de loyers attractifs et abordables pour nos concitoyens.

C'est donc à l'unanimité que le groupe UDC acceptera ce préavis et vous encourage à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Les commissaires vous proposent à l'unanimité d'accepter ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 36/2016 de la Municipalité du 16 septembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.- au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser le Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la rénovation des appartements suivants :
 - La Clairière à Sonloup / Les Avants, appartement de 3½ pièces au rez ;
 - avenue des Planches 4 à Montreux, appartement de 3 pièces au rez ;
 - rue industrielle 21 à Montreux, appartement de 4½ pièces au 4^e étage ;
 - collège de Brent, ex appartement de fonction de 2½ pièces au 1^{er} étagetels que décrits dans le présent préavis.
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte 9123 « Terrains et bâtiments du patrimoine financier » ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 350.00.3303 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous acte ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.4 sur le préavis No 37/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Rapp : Mme Susanne Lauber Fürst) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,

Construction emblématique de la vieille ville dont les façades ont été rénovées en 2008, ce bâtiment n'a bénéficié que d'un entretien intérieur minimum au cours de ces dernières décennies, ce qui a permis, et soyons en heureux pour les locataires, des locations très avantageuses.

Ces appartements ne correspondent actuellement et malheureusement plus aux exigences du marché.

La Municipalité a su saisir l'opportunité du départ des occupants de cet immeuble pour envisager une refonte de la volumétrie intérieure et de la distribution des divers espaces.

Le résultat en est ce préavis qui vous est proposé ce soir.

Il est important de souligner qu'un effort tout particulier a été effectué dans la recherche d'une isolation optimum de l'enveloppe de l'édifice, ainsi que le remplacement de toutes les fenêtres.

Ces transformations permettront ainsi une économie d'énergie d'environ 40% par rapport à la consommation actuelle.

Bien entendu ces travaux importants ont un coût.

Le groupe UDC est sensible à la mise à disposition de logements en propriétés de la commune de Montreux à des prix au mètre carré abordable et ce, autant que faire se peut.

Les loyers mensuels proposés pour la future location se situent dans la moyenne inférieure des loyers pratiqués dans notre commune pour ce genre de biens qui, ne l'oublions pas, seront mis aux standards de confort et de qualités actuels.

Le groupe UDC, à l'unanimité, acceptera ce préavis qui va dans le sens d'une politique de mise à niveau des biens communaux ainsi que l'obtention d'une rentabilité financière minimum, permettant ainsi une offre de loyers abordables pour nos contribuables.

Bien entendu, je vous encourage à soutenir l'acceptation de ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Les commissaires vous proposent à l'unanimité d'accepter ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2016 de la Municipalité du 16 septembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser le Municipalité à entreprendre les travaux liés à la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte 9123 « Terrains et bâtiments du patrimoine financier » ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 350.00.3303 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.5 sur le préavis No 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. (Rapp : Mme Laurence Sierro)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR accueille avec enthousiasme ce projet qui amène un élément de réponse concret à la problématique de logement sur notre commune.

Le partenariat privé/public entre les autorités communales et les deux coopératives montreusiennes, SCHaM et SOCIM, a démontré sa pertinence et son efficacité depuis plus de 50 ans.

C'est ainsi avec satisfaction que nous constatons que la Municipalité et les dites coopératives ont pu trouver une solution de compromis, permettant rapidement la mise sur le marché de plus de 60 nouveaux appartements, sans qu'il n'en coûte 1 franc à la commune.

Certains, parmi nos rangs, auraient naturellement préféré que la totalité des nouveaux bâtiments soit affecté à du logement abordable, susceptible d'accueillir les familles montreusiennes tout en préservant un certain potentiel fiscal.

Nous nous rallions toutefois, à une forte majorité, à la vision de mixité sociale voulue par la Municipalité, l'important étant que ce projet se réalise. Après des années de pénurie dans l'immobilier abordable, le PLR salue cette solution avec pragmatisme.

La question de la redevance a été également évoquée dans nos rangs. Là encore, la solution trouvée avec les divers partenaires apparaît juste et équilibrée, à une majorité de notre groupe.

Dans le contexte financier actuel, l'introduction pour la première fois d'une compensation financière en faveur de la commune, en échange du droit de superficie, peut se justifier.

Le PLR note toutefois que ce sont près de 20 millions de francs que les deux coopératives s'appêtent à investir au bénéfice de notre population. A ce titre, une redevance plus élevée aurait été difficilement compréhensible, en particulier considérant la vocation locale et sociale de la SCHaM et de la SOCIM, deux partenaires sur lesquelles la commune a toujours pu s'appuyer et auxquelles elle est susceptible de faire à nouveau appel dans les projets à venir.

Le PLR soutient donc avec conviction ce préavis tel que présenté par la Municipalité et vous encourage à faire de même. Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC ne soutiendra pas ce préavis.

Par contre, je prends la parole en ma qualité d'habitant de Clarens, membre de la commission nommée pour l'examen de ce préavis, ainsi que membre de la commission chargée d'examiner le PGA suite à l'approbation du Département cantonal du territoire et de l'environnement du 10 juin 2015.

Cette parcelle communale de 2790m² fait partie du domaine privé communal, c'est un espace vert arborisé avec un jeu pour enfant très fréquenté. Sise au carrefour entre la route de Chailly et l'avenue des Brayères, elle marque la limite entre Clarens et le village de Tavel. C'est la dernière parcelle dans ce secteur où l'on pourra construire. Ce qui est très dommageable dans ce super bâti, les enfants jouent au ballon entre les voitures, ils se réunissent dans les entrées d'immeubles et piqueniquent à midi dans les cours intérieures.

Une école au chemin des Vignes, le vieux collège à la rue du Collège, le collège Vinet et l'école professionnelle à l'avenue Rousseau nous apportent journallement des jeunes, notre communauté se doit de leur offrir de la place. Cette réflexion a été faite en commission, la réponse: « Il faut densifier !!!! On doit densifier !!!!! ».

Ayant participé à la révision du Plan général d'affectation, c'est exactement le contraire, nous avons dû déclasser onze terrains à bâtir de propriétaires privés. Pourquoi notre commune ne joue-t-elle pas son rôle, pourquoi cette parcelle sera en zone constructible dès que le PGA entrera en force... ?

Ce qui me surprend également, c'est ce droit de superficie. Il me semble qu'avant de parler de cela, il aurait été préférable de respecter les compétences du Conseil et de nous demander si nous étions disposés à sacrifier cet espace vert.

Dans le calcul de la redevance, la valeur du terrain joue le rôle principal. Prix au mètre carré Fr. 550.-. Je pose la question, comment avez-vous défini le prix de ce terrain ? Une réponse nébuleuse, je vous la cite : Aujourd'hui le terrain locatif vaut entre Fr. 400.- le mètre carré et Fr. 4000.- le mètre carré. Les experts consultés ont confirmé un prix du terrain entre Fr. 400.- et Fr. 500.-. Lorsqu'il s'agit de projets avec intérêt public c'est une exigence de limitation de la rentabilité publique. Quelques réactions de commissaires, on pourrait doubler voire tripler le prix du terrain. Pour ma part je cherche toujours l'intérêt public dans cette affaire, je ne le trouve pas.

Le taux de capitalisation joue aussi un rôle important, 3.5 %. Un commissaire nous fait remarquer qu'à Lausanne c'est 5 %.

La redevance annuelle est de Fr. 54'000.-, c'est un bon rendement nous dit-on ! On tape allègrement les Fr. 4'500.- mensuel.

Même les particuliers le font, et ils en sont très contents !!!!!!!

Il faudra déduire de cette rente la subvention annuelle communale de Fr. 33'691.-.

Pour nous contribuables, nous pouvons doubler cette somme, car nous payons aussi la subvention annuelle cantonale.

En résumé, on perd Fr. 13'000.- par an, pendant 15 ans.

Pour le retour à l'échéance, dans 75 ans, nous devons racheter l'immeuble selon expertise d'expert.

Pour ma part, j'ai le sentiment que nous allons y laisser ce terrain, cette place de jeux ainsi que cet îlot de verdure pour une poignée de noisettes, que nous ne rachèterons pas dans 75 ans.

On peut rêver, si notre Municipalité avait respecté la loi sur les marchés publics et qu'on soumette au Conseil les résultats de cet appel d'offres : le Conseil crierait à l'entente cartellaire et demanderait l'annulation de ce droit de superficie.

Pour ma part, je vais approfondir la législation sur ces droit de superficie, la Cour des comptes a déjà mis un holà....trop d'abus. En ne perdant pas de vue que nous avons le terrain des Grands-Prés et le terrain de l'hôpital de Montreux dans un proche avenir.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard doit juste amener un correctif très rapide à l'intervention de son collègue. Le groupe UDC a discuté longuement sur ce préavis et il a été décidé de laisser la liberté de vote à chacun.

La discussion continue.

M. Bruno Femia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste est favorable à ce préavis et félicite la Municipalité du travail déjà effectué. Il se réjouit de poursuivre la collaboration avec ces coopératives, qui plus est montreusiennes.

Le parti socialiste est impatient de voir ce programme immobilier se concrétiser sur une parcelle vierge, et de proposer sur le marché locatif montreusien de nouveaux appartements à des loyers raisonnables et une nouvelle garderie.

Je rappelle en trois points les aspects intéressants de ce dossier :

1. L'amélioration de l'indice foncier.
2. La redevance non négligeable pour la commune, durant toute la durée du DDP.
3. La création de nouveaux appartements et d'une nouvelle garderie sur la commune de Montreux.

Enfin, je tiens personnellement à remercier la présidente de la commission d'avoir établi le rapport rapidement, et également de votre écoute ».

La discussion se poursuit.

M. François Cardinaux déclare qu'il dépose un amendement, non pas parce qu'il ne veut pas voir cet immeuble se construire, mais simplement parce que l'on parle de redevance, et on parle de redevance qui est diminuée d'un bon bout pour les 15 premières années.

Sa proposition est simple, il l'avait déjà faite en commission. On augmente de CHF 31'000.- la redevance, et il se permettra de déposer l'amendement suivant :

« De fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 85'000.- pendant 15 ans, puis CHF 54'000.- pour le reste du temps ».

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. François Cardinaux de bien vouloir lui apporter son amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc déclare, que cela soit bien clair, il ne s'exprime pas sur l'amendement de son préopinant, mais il tient à dire que les Verts soutiennent également ce préavis.

Il profite, comme il a la parole, de parler de l'amendement de la commission et il donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à soutenir l'amendement de la commission, qui va du reste dans le sens de M. Meichtry, qui bizarrement n'en a pas fait état dans ses propos.

Le terrain que nous mettons à disposition des coopératives est actuellement une place de jeux publique, c'est vrai, la seule à ma connaissance qui existe dans ce secteur.

Il me paraît donc nécessaire de maintenir un tel aménagement pour les habitants de ce quartier.

J'ajouterais que, de toute façon, une place de jeux est prévue dans le projet. Il s'agit simplement de s'assurer qu'elle restera accessible à tous, et vu qu'effectivement pour densifier nous bétonnons un quartier ici en pleine ville, je pense que c'est une compensation que l'on doit aux habitants.

Je vous invite donc déjà à soutenir l'amendement de la commission qui est l'amendement No 1.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat se permet de revenir sur trois points. Tout d'abord la Municipalité soutient évidemment ce projet, qui paraît être un très bon projet équilibré, qui a été négocié avec les sociétés immobilières concernées.

Bien sûr que M. Meichtry, ce que M. Rochat peut comprendre, peut reprendre tout le débat qu'il y a eu en commission et faire son appréciation. M. Pierre Rochat attire quand même l'attention sur le fait, et il croit que l'on est assez d'accord avec cette problématique, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, il y a une opportunité à densifier en lien avec le PGA, le secteur habité qui se trouve dans le périmètre compact, ça c'est une appréciation. On peut ne pas être d'accord avec cela, mais c'est une réalité dans la mesure où il faut faire du logement, et bien il faut respecter les règles et le faire là où c'est possible.

Sur la question du droit du DDP, M. le Municipal Pierre Rochat attire l'attention sur le fait que justement, la Cour des comptes a fait une réflexion, a attiré l'attention des communes sur le fait que les DDP, droits de superficie gratuits, non onéreux, étaient contestés. Mais par contre le fait d'introduire un droit de superficie onéreux, donc une

rémunération du droit de superficie, était une bonne chose. Après, évidemment, ils ont suggéré que ce soit une rémunération cohérente par rapport aux prix des terrains.

Cela dit, on sait aussi, tous ceux qui sont un peu en contact avec l'immobilier savent très bien que le prix d'un terrain c'est le résultat d'un marché entre un acheteur et un vendeur. Donc, en l'état, bien malin celui qui peut dire exactement quel est le prix de ce terrain, puisque finalement, et on le sait très bien, un terrain est lié à ce que l'on fait dessus, très clairement. Et là, en l'occurrence, la Municipalité a choisi un droit de superficie à titre onéreux modéré, de manière à respecter les clauses et les conditions imposées par la Cour des comptes, puisque l'on met un bien à disposition, mais de le faire de manière à ce que véritablement on puisse faire du subventionné et du loyer abordable. Donc cette question, cette manière de fonctionner, de créer des conditions cadres qui permettent d'avoir des loyers pas trop chers, c'est une logique que la Municipalité soutient.

Par ailleurs, M. le Municipal Pierre Rochat le précise encore, la volonté de la Municipalité c'est d'entrer dans un processus de mixité, d'avoir un immeuble ici qui offre à la fois du subventionné avec des loyers baissés de 20% et du loyer abordable pour le reste.

M. Pierre Rochat croit que la Municipalité reste droite dans ses bottes sur cette question. Elle considère que c'est le résultat d'un consensus et que c'est une bonne chose, et il invite le Conseil à la suivre sur cette proposition.

A propos de la réaction de M. Olivier Blanc, M. Pierre Rochat déclare qu'elle a été enregistrée et son amendement la Municipalité le soutient. La question de la place de jeux sera prise en compte et inscrite au registre foncier, de manière à ce que l'on préserve cet aménagement au centre des bâtiments, cette question a été prise en compte.

Quant à l'amendement de M. François Cardinaux, M. le Municipal Pierre Rochat le comprend, M. Cardinaux a une vision un peu différente en introduisant une notion de rentabilité supérieure. M. Pierre Rochat vient d'expliquer pourquoi la Municipalité invite le Conseil à repousser cet amendement, de manière à ce que l'on puisse entrer dans une logique, encore une fois, consensuelle entre les sociétés immobilières qui vont développer ce projet et le programme de logements souhaité et voulu par la Municipalité. M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter le préavis avec l'amendement de M. Olivier Blanc.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger n'est pas très sûr si l'on discute sur l'amendement ou sur le préavis. Comme la discussion sera ouverte sur l'amendement, il interviendra donc tout à l'heure.

La discussion se poursuit.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en complément de ce que M. le Municipal Pierre Rochat a signalé, désire dire à M. Franco Meichtry qu'effectivement la place de jeux est prévue dans le projet. La place de jeux restera publique puisque la Municipalité soutient l'amendement de M. Olivier Blanc. On va dans ce sens avec l'inscription au registre foncier.

Mme Pellet voudrait aussi signaler, certes il faut la place de jeux pour les jeunes, mais il faut aussi, pour les jeunes, des places pour se loger. Or, on constate à Montreux

que la pénurie la plus forte elle est du côté des appartements de 1 pièce, 2 pièces. C'est-à-dire pour les étudiants, pour éventuellement les divorcés qui se retrouvent seuls et qui ont la garde alternée avec leur conjoint, ils doivent recevoir de temps en temps les enfants, ou des couples.

Ces gens-là n'ont pas droit à l'AIL, on a donc besoin de ce genre de logement pour eux, raison pour laquelle ce projet a été discuté avec les coopératives.

Quant aux places de jeux, certes celle-ci sera plus petite, si on peut dire, il y aura moins de place, mais il y a du côté du temple aussi un endroit pour jouer et il y aura prochainement la Grand'Place à Clarens. On pense aussi aux jeunes, à ceux qui jouent, donc là il y a une ouverture qui est faite.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet a déjà dit deux mots concernant l'amendement, mais si M. Alexandre Staeger souhaite intervenir, peut-être qu'après elle pourra compléter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz demande à Mme Laurence Sierro, présidente-rapporteuse de la commission, de bien vouloir lire le 1^{er} amendement.

Le premier amendement consiste au rajout d'un point 1 bis aux conclusions :

1 bis : d'inscrire au registre foncier une servitude imposant le maintien d'une place de jeu publique.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 74 OUI, 1 NON et 1 abstention.

M. le Président passe au 2^{ème} amendement déposé par M. Cardinaux et en donne lecture :

2. de fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 85'000.- pendant 15 ans, puis de fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 54'000.-, au taux de 3,5% ;

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je coupe l'herbe sous le pied à M. Staeger. Le groupe socialiste s'opposera à l'unanimité à cet amendement.

Trois raisons à cela :

Tout d'abord nous sommes très favorables à cet équilibre entre subventionné et abordable, qui est un bon compromis pour une mixité sociale que nous défendons.

Ensuite, nous croyons que certains dans ce Conseil font une confusion : le subventionné ce n'est pas de la charité. Il peut représenter par exemple un appui aux familles dans leurs premières années pendant que leurs enfants sont en bas âge. Plus tard, au bout des 15 ans de

subventionnements, lorsque leurs enfants sont plus âgés, ces personnes deviennent des contribuables intéressants. Ainsi, il faut voir ce subventionnement comme un investissement.

Pour finir, comme l'a déjà mentionné Mme Pellet, il existe sur notre commune une grave pénurie de petits logements, de studios ou de 2 pièces et demi par exemple.

Le projet représente ainsi une solution. Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'amendement proposé me semble imprudent à défaut d'une analyse un peu plus approfondie, dans la mesure où le modèle économique me semble fondamentalement différent pour le promoteur.

Il serait pertinent de pouvoir disposer de la détermination des sociétés SCHaM et SOCIM avant de se prononcer sur cet amendement.

En effet, si ces deux sociétés ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans un projet tel que celui décrit par M. Cardinaux, il ne sert à rien de leur accorder un droit de superficie qu'ils ne pourront ou ne voudront pas utiliser, et bien évidemment pas payer.

Je rappelle que ce qui a été négocié, cela a été rappelé aussi par M. Rochat, c'est un droit de superficie en vue de bâtir notamment des logements à loyers modérés, donc subventionnés, ce qui n'est pas le cas des logements à loyers abordables.

C'est pourquoi je vous invite à refuser cet amendement ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 49 NON, 18 OUI et 9 abstentions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Laurence Sierro, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 38/2016 de la Municipalité relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 sise à la route de Chailly et à l'avenue des Brayères pour la réalisation de 62 logements sur

dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accorder aux sociétés coopératives SCHaM et SOCIM un DDP d'une durée de 75 ans sur la parcelle No 898 sise à la route de Chailly et à l'avenue des Brayères pour la réalisation d'un bâtiment de 62 logements à loyers modérés et avec revenu locatif plafonné ;
- 1.bis d'inscrire au registre foncier une servitude imposant le maintien d'une place de jeu publique ;**
2. de fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 54'000.-, au taux de 3,5% ;
3. d'adapter le montant de la redevance tous les 5 ans, selon l'Indice Suisse de Prix à la consommation (ISPC) ;
4. d'autoriser la Municipalité à accorder aux sociétés coopératives SCHaM et SOCIM les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, le règlement d'application de la loi du 17 janvier 2007 (RLL) ainsi que le règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés du 17 janvier 2007 (RCOLLM) pour la réalisation sur sa parcelle No 898 d'un bâtiment de 62 logements à loyers modérés et avec revenu locatif plafonné, par une aide annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. Cette aide pourra être ajustée en fonction du taux hypothécaire qui règnera au moment de la mise en location. Elle ne sera toutefois pas supérieure à CHF 42'524.- ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter dans les prochains budgets de fonctionnement les participations de la Commune de Montreux à l'abaissement des loyers pour un montant annuel de CHF 33'691.- sur le compte 700.3655 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous acte ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 66 OUI, 4 NON et 5 abstentions.

- 8.6 sur le préavis No 40/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur. (Rapp : M. Yanick Hess) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

La vraie politique est simplement le service du prochain !

En utilisant cet aphorisme, le préavis, dont nous débattons ce soir, est simplement résumé.

Rassurez-vous, ma dernière prise de parole en cette salle sera brève.

Je suppose que peu de personnes en ce plénum puissent contester la pertinence de cette demande de crédit pour de nouvelles salles de classe indispensables, et que l'on peut qualifier d'urgente au vue du développement actuel et surtout futur de notre ville.

Le groupe UDC ne conteste nullement cette requête et approuvera, à son unanimité, ce préavis.

Néanmoins, bien que tout à fait conscient de la difficulté à émettre des projections chiffrées précises en besoins de locaux pour nos jeunes « têtes blondes » pour les prochaines décennies, nous resterons donc très attentifs à la stratégie municipale dans le domaine des rénovations et/ou constructions de collèges.

Nous ne doutons pas qu'une feuille de route concernant ce dossier est en réflexion et que celle-ci devra faire l'objet d'un choix pertinent.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

D'aucuns estiment ce préavis comme étant relativement cher - je ne sais pas si le bâtiment a été surévalué comme le disait M. le Président par lapsus - et s'étonnent de ce que les montants demandés à une collectivité publique soient systématiquement plus élevés que ceux habituellement demandés à un privé.

Si cette situation n'est pas souhaitable en soi, il faut néanmoins reconnaître qu'elle fait office de norme, et qu'à moins d'accuser toutes les entreprises de Suisse, respectivement de tous les pays signataires des accords sur les marchés publics, de former un cartel vis-à-vis de l'Etat, nous n'avons pas vraiment le choix.

Il est pourtant un choix que Montreux Libre et Vaud libre ont défendu et continuent de défendre, c'est celui d'un autre modèle de répartition de charges entre canton et communes, s'agissant de la construction ou de la rénovation lourde des infrastructures scolaires.

Evidemment nous ne sommes pas Mickey Mouse dans Fantasia ou Donald Trump au pays de Walt Disney, et ne proposons pas de solutions miracles qui permettent de faire baisser les coûts des projets.

Par contre, l'idée véhiculée par Vaud Libre permettrait de faire supporter la moitié de tels investissements au canton. A priori, il pourrait s'agir d'une opération d'esthétique comptable. Mais déconsidérer d'emblée cette idée, reviendrait à oublier que nous acceptons d'autant plus les crédits d'investissement ou l'octroi de nouvelles subventions que le canton participe au financement de telles dépenses.

Si pendant ces quelques dix dernières années la commune a bénéficié d'une situation financière favorable, rien ne permet en revanche d'affirmer que cela va durer à l'avenir.

Nous vous remercions de votre attention, et il va de soi que nous accepterons ce préavis sans réserve ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 40/2016 de la Municipalité du 30 septembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège Etraz ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 3'360'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte 9143 "Bâtiments et constructions à amortir" ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 2 NON et 0 abstention.

8.7 sur le préavis No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held. (Rapp : M. Florian Chiaradia ; rapport de minorité M. Emmanuel Gétaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Vu le rapport de minorité lié à un amendement, M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il va procéder de la manière suivante. En premier il ouvrira la discussion sur le rapport, ensuite sur le premier amendement et sur le deuxième amendement lié au rapport de minorité sur le point 4.1 du préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste émet un certain nombre de réserves quant à l'acceptation de ce crédit d'études pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles, sur la parcelle ex-Held.

Comme a eu l'occasion de le faire Monsieur Gétaz, dans son rapport de minorité, je me permets un court historique en ce qui concerne la genèse de l'acquisitions de cette parcelle par la commune.

Effectivement, Montreux Libre, par la voix de Monsieur Buholzer, avait déposé un postulat en vue de l'acquisition de cette parcelle afin de sauver le NED et le Skate Park. Mais ce qu'a oublié de dire Monsieur Gétaz, c'est que suite au refus du Conseil de faire cette acquisition, les socialistes et les Verts par les voix de M. Bongard et de moi-même, avons déposé deux postulats afin d'inciter la Municipalité de réfléchir à l'opportunité d'acheter la parcelle, non seulement pour sauver le NED et le Skate Park, mais également pour y développer un projet d'envergure en partenariat public-privé, en regard des besoins communaux : il était question à l'époque d'y implanter des logement à loyers modérés et subventionnés, afin que la situation du logement accessible pour tous puisse être améliorée au centre de Montreux. Des appartements protégés, peut-être des structures d'accueil, éventuellement un complexe hôtelier de 2 ou 3 étoiles, car c'est ce qui manquait et ce qui manque toujours dans notre ville, bref un projet avec une grande mixité sociale.

Or aujourd'hui, la Municipalité vient avec un préavis qui est sur le fond, assez vague. Malheureusement la tenue de la séance de commission n'a pas le mérite d'apporter plus de précisions. **Certains d'entre nous ont le sentiment d'être encore plus dans le flou et je dirais même dans le brouillard !** Et puis il y a des contradictions : je cite le rapport en page 3, point 5 affectations : « Globalement, la proximité des voies ferrées et de la gare engendre des nuisances qui limitent certaines affectations, comme la création de logements, souhaitée par la Municipalité ». Je clos la citation.

J'ai donc le sentiment qu'à la place d'un bâtiment qui était censé contenir une certaine mixité sociale, nous nous acheminons plutôt vers un Hôtel de Ville, version réduite certes, mais un Hôtel de Ville quand même.

Alors nous aimerions comprendre et connaître les intentions de la Municipalité par rapport au développement de ces parcelles. **Quels sont les besoins connus et identifiés en termes d'affectations ? Quel est le cahier des charges qui va être transmis aux différents bureaux d'études ? Sans ces réponses, certains membres du groupe socialiste s'abstiendront de voter ce crédit d'études qui est tout de même d'un montant qui avoisine le demi-million.** Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR dans sa majorité soutiendra ce préavis qui va déclencher une attente importante de la mise en valeur des parcelles dites ancienne menuiserie Held.

L'organisation de ce concours permettra aux architectes de proposer une intégration plus réaliste du programme imaginé par la Municipalité sur cette parcelle importante, qui favorisera la mixité des activités, ce que nous saluons.

Cela nous permettra enfin de réunir les différents services de notre Administration communale, sans pour autant s'approprier une part trop importante des surfaces qui seront disponibles.

Il faut également relever que ce déménagement de nos services mettra à disposition plusieurs bâtiments communaux pour d'autres affectations.

Dans cette configuration toute particulière du site, le Skate Park et le NED seront une affectation idéale pour les locaux au niveau inférieur qui sont généralement difficiles à exploiter.

Nous nous réjouissons, d'ores et déjà, de découvrir les différents projets qui seront proposés sur cette parcelle hautement stratégique pour notre commune. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Claude-Pascal Gay déclare qu'il retire son amendement pour deux raisons, il s'agit donc du premier amendement.

Ce futur immeuble aura une situation idéale à proximité immédiate de la gare. Il a ainsi le potentiel d'attirer des entreprises de renom et de donner un nouveau souffle économique à notre commune. Cette ambition-vision est également partagée par la Municipalité.

Le deuxième élément, c'est que M. Claude-Pascal Gay ne désire pas transformer ce préavis en un vote sur l'emplacement de l'Administration communale.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne la parole à M. Emmanuel Gétaz.

M. Emmanuel Gétaz, en ce qui concerne son rapport de minorité, n'a pas grand-chose à rajouter.

Pour la précision de l'amendement, il souhaite introduire une toute petite nuance. Simplement, la partie qu'il propose de rajouter au point 1 des conclusions, se formulerait comme ceci :

« ... ; étant précisé que l'affectation listée au point 4.1 du corps du préavis n'est pas forcément exhaustive. »

C'est une petite précision pour qu'il n'y ait aucune d'ambiguïté sur le fait que lorsque l'on fait référence au point 4.1, il s'agit donc de ce point qui est dans le corps du préavis. M. Gétaz a le texte ici qu'il peut transmettre à M. le Président.

S'il peut se permettre encore juste une chose, d'abord M. Gétaz remercie Mme Gote qui a rappelé une autre partie de l'histoire de cette parcelle. Il faut rendre à César ce qui lui appartient. Mme Gote a bien fait de le faire.

M. Gétaz aimerait dire très clairement qu'il a essayé d'être très clair sur les intentions liées à son amendement, à savoir que nous nous permettons de penser à ce projet qui est discuté, qui a été souvent considéré comme une bonne idée, mais que l'on ne savait pas très bien où la mettre, et qui trouverait ici, à cet endroit, beaucoup de sens.

L'amendement de M. Gétaz, bien entendu, dans son esprit il le lie à la possibilité de pouvoir, dans les mois et les années à venir, avoir cette réflexion en parallèle des réflexions qui doivent avoir lieu pour cette parcelle, et dans le fond, que si une idée se concrétisait, si cette idée de lieu muséal se concrétisait – actuellement il y a une association qui est en cours de formation – si dans les temps nécessaires cette idée prenait forme, qu'il y ait donc une ouverture encore possible, cas échéant, pour qu'elle puisse naître sur cette parcelle où il y aura énormément de m² à disposition, soit 25'000m².

Il ne s'agit donc en aucun cas d'opposer cette idée à d'autres intentions d'affectations de la Municipalité, mais peut-être effectivement, que sur l'ensemble de l'espace et des m² il pourrait y avoir une nuance, une manière de nuancer telle ou telle affectation, et donc de permettre éventuellement d'introduire, dans le programme des 25'000m², le projet que M. Gétaz n'est vraiment pas le seul à défendre, qui a déjà été

soutenu comme principe par le Conseil, puisque le Conseil avait très largement soutenu son postulat sur ce sujet.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ayant soutenu la prise en considération du postulat de notre collègue Emmanuel Gétaz qui demandait l'étude de l'aménagement d'un Musée de la Musique au centre de Montreux, partageant le point de vue de la Municipalité cité en conclusion du préavis No 41/2016 sur la souplesse du programme d'affectation de ce périmètre, je vais voter en faveur du rapport de minorité.

En effet, l'amendement No 2 débattu en commission ne remet pas en cause le projet de concours de mandats d'études parallèles mais demande seulement que le programme d'affectation, tel qu'il est défini au point 4.1 du préavis, ne soit pas considéré comme exhaustif.

Dès lors cet amendement ne revêt pas un caractère contraignant, mais laisse la porte ouverte à l'étude du projet de Musée de la Musique. C'est une musique d'avenir, mais la conception de ce projet doit être incluse dans notre réflexion ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est divisé sur la question du soutien à cet amendement. Les grosses interrogations sur l'affectation soulevées par Mme Gote ainsi que le sens qu'un éventuel musée de la musique trouve sa place au 2m2c, poussera une majorité d'entre nous à s'abstenir.

Merci pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, et chers collègues,

Je reviens brièvement sur le contenu du rapport de minorité de M. Gétaz. Une bonne partie du groupe PLR soutient le principe d'un musée de la musique à Montreux, à la condition toutefois qu'une solution soit trouvée quant au financement du fonctionnement à long terme de cette institution, ce qui est bien entendu un autre problème. Nous ne voudrions pas, en effet, que la Saga de l'Audiorama se répète ici.

Comme indiqué dans son rapport, M. Gétaz souhaite qu'un tel musée trouve sa place sur la parcelle Held. Nous pensons toutefois que d'autres solutions que celle préconisée par M. Gétaz existent. En particulier, si le transfert de l'Administration communale sur la parcelle Held devait se réaliser, de nombreux bâtiments se libéreraient, dont certains pourraient se prêter convenablement à cette nouvelle

affectation. Je pense, par exemple, à la Villa Mounsey, ou pourquoi pas même, au bâtiment de la Grand-Rue 73.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli prend la parole ici, mais ce n'est pas uniquement sur le rapport de minorité, c'est également pour répondre à un certain nombre de questions.

On ne va pas refaire l'histoire, il croit qu'il y a plusieurs personnes des deux côtés, si on lui permet de le dire ainsi, du Conseil et de la Municipalité qui se sont battus pour l'achat de cette parcelle, respectivement pour le maintien du Skate Park et du NED. Si on veut faire l'histoire faisons-la complètement, mais M. le Syndic croit qu'il faut surtout ici s'intéresser à l'actualité, et puis au futur.

Dans ce sens-là, il tient à préciser qu'aux yeux de la Municipalité l'objectif de cette parcelle doit permettre de répondre à une véritable utilisation multi-usages, et absolument pas pour en faire un Hôtel de Ville tout seul.

M. le Syndic Laurent Wehrli en est le premier désolé si c'est l'impression qui est ressortie à la lecture du préavis ou des travaux de la commission. Ce n'est justement pas ça. C'est de profiter d'une synergie, entre différents besoins, dans un emplacement parfaitement reconnu, centré, proche des transports publics, difficile de faire plus proche de ces transports publics, en particulier des trains qui relient Montreux avec ses hauts, mais aussi de la ligne 201 des trolleybus, soit la ligne horizontale le long du lac, donc une réelle proximité de ces transports publics.

Oui, il y a une idée de regroupement des services administratifs de la commune à cet endroit-là. Mais tous l'auront vu, c'est globalement un maximum de 4000m² sur les 25000m² qui sont imaginés pour cela. Rien que citer ces chiffres démontre, à tout le moins, que l'on envisage de faire d'autres choses de ce bâtiment, et de vraiment d'en utiliser et de renforcer son côté multi-usages.

Les choses ont un peu évolué depuis ces dernières années, c'est vrai. La demande du groupe MOB, en regard de ses nouvelles obligations à partir de l'horaire 2018, avec des compositions de trains pouvant aller jusqu'à 9 voitures en plus de la locomotive, et donc de pouvoir trouver des solutions d'allongement des voies actuelles de garage de la gare de Montreux pour faciliter les manœuvres et diminuer le temps, puisqu'ils devraient couper presque jusqu'à quatre fois les trains de neuf voitures avec les voies actuelles, ou en tout cas deux à trois fois, soit des manœuvres supplémentaires. L'idée par exemple ici est venue plus récemment et elle implique un certain nombre d'éléments, notamment d'utiliser le niveau zéro, le niveau des voies, pour imaginer mettre cette espace à disposition du groupe MOB.

Mais cela n'enlève en rien la volonté de vouloir conserver un accès du parking par la rue Industrielle, une trémie sur la rue Industrielle,

permettant de le relier au parking de la gare, afin de décharger l'entrée de ce parking qui est actuellement uniquement sur l'avenue des Alpes. Et les gens qui sont plutôt des hauts, qui vont à la gare pour prendre un train, mais qui peut-être pour des questions d'horaire, de confort, utilisons ce terme-là, utilisent leur voiture pour venir jusqu'au centre de Montreux, aujourd'hui ils doivent aller au P+R par l'avenue des Alpes, seule entrée du parking. L'idée c'est de garder cette trémie côté nord pour faciliter leur vie et diminuer la pression automobile sur l'avenue des Alpes.

C'est aussi l'idée de garder complètement une idée de logements. Là aussi, peut-être que cela n'a pas été suffisamment précis, mais si on peut le dire ainsi, sans tout fixer, parce que si tout était fixé on pourrait directement partir avec le crédit de réalisation. Mais l'idée de la Municipalité ici, c'est de conserver complètement les objectifs de logements dits à loyers abaissés, dits à loyers abordables, qui étaient prévus et ce qui a déjà été communiqué, globalement depuis le niveau de la rue Industrielle jusqu'à la hauteur de la corniche des bâtiments déjà existants à cette rue Industrielle.

Pour cela d'ailleurs, il y a d'ores et déjà eu des contacts avec les coopératives montreusiennes. M. le Syndic ne trahit pas de secret ici, même si les choses ne sont pas complètement figées, mais la SCHaM a déjà dit qu'elle avait trop d'objets à gérer actuellement qu'elle n'entendait pas participer à ce programme. La SOCIM a déjà décidé, en assemblée générale, du principe de pouvoir participer à la réflexion sur la prise en charge de ces loyers dits abaissés.

Pour les loyers dits normaux ou à taux abordable, la Municipalité a déjà été contactée et elle a également contacté des groupes d'assurances, comme par exemple les Retraites Populaires qui se sont montrées très intéressées à contribuer à l'investissement même, et donc de vraiment faire une convention d'investisseur et pas simplement à gérer les logements après, mais bien d'investir en parallèle de la commune sur ce processus.

Les m2 pour les bureaux dits privés, donc pas ceux de la commune, c'est également une réflexion qui a été faite très étroitement avec la Caisse AVS, et au début ils devaient peut-être servir à accueillir les bureaux qui ne pouvaient plus être à Clarens, puisqu'il fallait regrouper tout cela. La Caisse AVS a choisi, au final, une autre solution, notamment à Vevey, de par une obligation fédérale qui est de concentrer au maximum, par la proximité, les Caisses AVS avec les Offices AI. C'est un choix, cela a été décidé ainsi, mais la Caisse AVS a tout de suite dit qu'elle restait partenaire avec la commune sur ce projet, qu'elle cherchait à pouvoir investir dans de l'immobilier administratif, donc des bureaux, pas pour eux mais pour un investissement, et ils entendent continuer la démarche avec la commune de Montreux. Ce sont des éléments qui sont ici complémentaires.

M. le Syndic Laurent Wehrli pourrait évidemment continuer, mais il croit que la soirée est déjà bien chargée. Il ne veut pas refaire le travail de la

commission ici, mais il voulait surtout pouvoir dire ici que ces éléments étaient inclus.

Par rapport à l'amendement de M. Emmanuel Gétaz, M. le Syndic déclare que la Municipalité ne s'y oppose pas. M. Gétaz l'a bien rappelé, y compris dans son rapport, et M. le Syndic croit que c'est bien l'intention de M. Gétaz de permettre une réflexion et d'inclure cela dans la réflexion. Ce n'est pas une obligation de faire le musée, il faut évidemment régler cela. M. Posternak l'a bien rappelé aussi, la question de faire un musée ce n'est pas simplement d'avoir des murs pour faire un musée, mais c'est aussi tout un aspect financier, de gestion, de qui va investir pour ce musée. Pour l'instant il n'y a personne qui s'est pressé au portillon pour dire vouloir venir avec des millions pour faire un musée, et M. le Syndic est bien placé pour le savoir puisque cette idée de musée, tous le savent bien, l'intéresse depuis de nombreuses années. Il a fait de nombreux projets à différents endroits dans la commune, avec feu Claude Nobs en particulier, mais il n'a pas encore réussi pour l'instant à convaincre suffisamment de gens pour investir, mais cela viendra certainement une fois.

Toujours est-il que ces questions, comme d'autres questions, font justement l'objet d'un mandat d'études parallèles qui doit laisser une certaine flexibilité, parce que si l'on fige tout, encore une fois, on n'a peut-être pas besoin du mandat d'études parallèles, on peut directement partir dans un crédit d'études. Il faut aussi qu'on se laisse surprendre par cette réflexion des ingénieurs et des architectes, des groupements qui répondront aux mandats d'études parallèles, afin de pouvoir ensemble avancer dans un processus. Le Conseil communal aura encore bien des étapes ne fuisse qu'avec le crédit d'études, puis le crédit d'ouvrage, pour encore justement bien choisir quelle mixité l'on veut, quel pourcentage et quelle proportion on veut dans cet espace.

Une autre question ouverte, qui n'a pas été encore abordée ce soir, c'est le conservatoire. Mais le conservatoire, pour l'instant, et M. le Syndic parle à proximité du Président du conservatoire, notre Secrétaire municipal, peut imaginer un emplacement chez Held, peut aussi imaginer de concentrer cela entre la Maison Visinand et la maison Ducret dans la Vieille Ville, pour garder aussi une activité dans la Vieille Ville, au profit des appartements de la maison Ducret, et ce serait évidemment des appartements à loyers modérés dans le cadre du programme Held.

Il y a donc encore un certains nombre de questions et il faut se laisser justement, dans cette étape du mandat d'études parallèles, non pas avec des incertitudes mais avec des éléments qui permettent d'avancer ensuite, en connaissance de cause, sur la faisabilité et l'utilité.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz voudrait répondre aux remarques de M. Michel Posternak, dont M. Gétaz partage complètement la première partie d'analyse.

Il est évident qu'un musée, comme tout projet qui a une valeur d'investissement, cela doit être analysé. Un Musée de la Musique à Montreux c'est d'abord un moteur de plus, un moteur différent qui n'existe pas aujourd'hui, pour l'économie touristique et le rayonnement de la ville. C'est un lieu qui est ouvert tous les jours, qui est donc aussi une offre pour les touristes, même au mois de novembre un mardi quand il pleut, et évidemment que c'est probablement une offre plus douce, moins visible peut-être qu'un Montreux Jazz Festival, mais qui a le grand mérite d'être là toute l'année et de pouvoir intéresser les tours opérator, en même temps que cela permet aussi, M. Gétaz le pense, de rendre à César un autre César, c'est la population de Montreux qui s'est tellement investie au cours des décennies pour les Festivals de musique de la ville de Montreux.

Mais ce que M. Gétaz voudrait aussi dire, c'est que, bien entendu, un projet de musée, et cela on l'a vu partout, en général et malheureusement il reste non matérialisé aussi longtemps qu'il n'y a pas une sorte de signal de la communauté, d'une commune, d'une Municipalité ou d'un propriétaire qui a un grand terrain, pour dire que voilà ici on est prêt peut-être à accueillir un musée.

Et dans le fond, l'amendement que M. Gétaz dépose, il est une sorte de premier indicateur qui pourrait peut-être cristalliser ou commencer à cristalliser des énergies, des donateurs, des mécènes, des sponsors – M. Gétaz rappelle que l'on a la chance d'avoir des manifestations qui ont des gros sponsors – et il aimerait rappeler aussi que les archives du Montreux Jazz Festival sont déjà financées, à coup de millions, par une marque de montres, et par conséquent il y a la possibilité de créer cet effet de cristallisation, de synergie, de réunion des forces, mais il faut bien donner une sorte de signal de départ.

Et M. Gétaz se réjouit d'entendre M. le Syndic dire que sur le fond la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement. Cet amendement ne remet pas en cause les différents aspects du projet, mais il est une manière d'ouvrir une porte ou de laisser en tout cas une porte ouverte, et aussi de donner un signal pour celles et ceux qui peut-être observent ou se disent que cela pourrait être intéressant effectivement un jour de s'associer à un musée, aussi magnifique que pourrait l'être celui de la musique ici à Montreux. Et c'est aussi pour cela que M. Gétaz pense que l'amendement à une valeur, c'est une manière de montrer que concrètement cette commune est prête non seulement à dire que c'est une bonne idée, mais en plus, peut-être à ouvrir des portes sur les options concrètes de lieux pour le créer.

Dans ce sens-là, M. Gétaz pense que pour l'association qui va se créer, ce serait un grand avantage de pouvoir dire : « Regardez, sur cette parcelle, il y a une possibilité, au cas où, de discuter ».

La discussion se poursuit.

M. Joe Filippone aimerait juste revenir un petit peu sur cet amendement, dont il pense que le fond est tout à fait honorable et accepté un peu par tout le monde.

Par contre il est un peu mal à l'aise de le lier précisément à cette phase de concours, puisque malgré tout ce qui a été dit, et même ce qui a été dit par M. le Syndic, il a un peu de la peine à imaginer des architectes ou des professionnels qui vont étudier un projet où il faudra faire cohabiter des logements, des bureaux, une administration, un NED, un Skate Park et éventuellement un Musée de la Musique.

Concrètement, ce n'est pas du tout la même approche et M. Filippone ne pense pas que les projets qui vont être amenés par les architectes vont donner une option pour intégrer ce musée de la musique ou respectivement des logements. Ce sera l'un ou l'autre. Il y aura un risque, quand même, de se retrouver dans un embarras au niveau du cahier des charges qui va être transmis à ces professionnels, et d'avoir une espèce d'ambiguïté sur cette réponse que les architectes vont pouvoir donner.

Evidemment, cela peut rester au stade des intentions, M. Filippone est tout à fait d'accord. Il pense que c'est légitime d'imaginer que cela puisse venir se loger là, mais cela va être fatalement quand même une deuxième démarche et M. Filippone est un petit peu sceptique quant au fait de lier cet amendement, respectivement cette intention d'avoir un Musée de la Musique à Montreux, sur ce site particulièrement plutôt qu'un autre. Cela risque même de créer une certaine confusion quant au programme proprement dit qui va être à rendre par les professionnels. Personnellement, M. Filippone aurait un peu de la peine à gérer ce type de situation s'il devait travailler sur un projet de ce genre, où l'on ne sait pas si c'est un musée ou du logement. Ce n'est pas du tout la même approche, ce n'est pas du tout la même intégration, ce n'est pas du tout le même type de bâtiment.

La discussion continue.

M. Yanick Hess déclare que comme l'a dit M. Michel Posternak avant, lorsque toute l'Administration communale sera centralisée en un lieu, plusieurs endroits, actuellement occupés, seront libérés, et M. Hess pense qu'un signe très fort, il pense notamment à la Grand`Rue 73, qui est près du Jazz, c'est une possibilité, c'est quelque chose qui peut donner un signal à une place utilisable par le musée.

Ce n'est pas le seul endroit, et de l'avis de M. Hess il y aura d'autres endroits libérés dans la commune qui pourraient servir à ce pôle muséal.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il comprend assez mal l'intervention de M. Joe Filippone, dans la mesure où pour lui ce serait impossible d'étudier la faisabilité d'un projet avec des logements et autre chose que du logement dans le même bâtiment. C'est un peu surprenant, d'autant plus que si l'on regarde un peu la structure du bâtiment, cela a déjà été évoqué par son collègue Emmanuel Gétaz, le bas du bâtiment est borgne, il n'y a pas de fenêtres, donc c'est typiquement le genre d'endroit qui convient bien pour en faire un lieu culturel ou muséal.

Par contre, le problème de la Grand'Rue 73, c'est que c'est un lieu quand même atypique, qui de l'avis de M. Staeger convient assez mal pour en faire un musée. Il y a des fenêtres un peu partout qui seront vraisemblablement cachées par des œuvres. Donc il semble à M. Staeger s'il y a bien un endroit où cela est opportun d'étudier la création d'un musée c'est sans doute dans le bâtiment Held, et c'est pour cela qu'il invite le Conseil à soutenir l'amendement de M. Emmanuel Gétaz.

La discussion se poursuit.

M. Gétaz, de manière très courte, aimerait répondre à M. Filippone. M. Gétaz pense qu'un architecte peut, dans le programme tel qu'il est présenté, imaginer notamment puisque on lui indique qu'il y aura une salle de musique à créer, qu'il y aura un Skate Park, donc des espaces qui auront des doubles hauteurs, et peut encore à ce stade faire des propositions s'il estime que c'est pertinent, et dans le fond ce sera peut-être à ce moment-là, une des originalités des projets rendus, que d'avoir peut-être, pour certains, l'intégration d'une proposition dans ce sens-là et que d'autres diront qu'ils n'ont pas retenu cette idée. M. Gétaz pense quand même qu'il peut y avoir une certaine souplesse.

Il comprend bien la réserve de l'architecte, mais les architectes se montrent aussi parfois capables de faire des nouvelles propositions dans les programmes quand on les leur définit, et il pense que là c'est l'exemple typique de l'opportunité de le faire.

M. Gétaz aimerait encore juste répondre à la question des bâtiments disponibles au moment où l'Administration communale serait réunie dans le bâtiment Held. Il complète ce qu'a dit M. Staeger. M. Gétaz a eu l'occasion d'étudier un projet de musée des glaces à Zermatt et il peut assurer qu'aujourd'hui la muséographie attractive, celle qui permet d'accueillir beaucoup de monde, d'être un vrai moteur pour une économie touristique comme la nôtre, cela ne s'inscrit plus dans un ancien bâtiment. Il y a trop de contraintes et il faut justement saisir, lorsque l'on a la possibilité, des nouvelles possibilités de construction, c'est l'exemple de la parcelle Held, pour réfléchir à ce genre d'espaces parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans des anciens bâtiments, cela ne fonctionne pas.

La discussion est toujours ouverte.

M. Pierre-André Spahn trouve qu'il est un petit peu trop tôt aujourd'hui pour inclure l'étude d'un musée sur la parcelle Held, alors qu'il n'y a aucune volonté, aucun financement qui ont été décidés. On est en train de mettre un peu la charrue avant les bœufs, comment l'on dit.

Comment faire un projet incluant un musée alors qu'il n'a pas été décidé de le faire. On risque d'avoir le résultat d'un concours qui inclus justement ce pôle muséal comme on l'a dit, et puis que ce projet sera abandonné parce que la volonté politique, la volonté financière également ne seront pas trouvées, et que l'on aura dépensé CHF 500'000.- pour un projet qui ne servira à rien, puisque l'on ne va pas faire ce musée dans cet espace.

Donc de l'avis de M. Spahn on va un petit peu trop vite. Il pense qu'il faut accepter le préavis tel qu'il est présenté, en refusant l'amendement, et que la solution du musée, il y aura effectivement à Montreux d'énormes possibilités si l'on regroupe l'Administration dans un seul lieu, car il y aura beaucoup de lieux fort attractifs. Personnellement il pense par exemple à la Villa Mounsey qui est en plein centre de Montreux, où il y aurait peut-être des possibilités.

Pour M. Spahn ce n'est pas le but de l'opération de ce soir, et inclure dans un projet, une idée qui en fait n'est pas finalisée, pour lui c'est un petit peu trop vite.

La discussion se poursuit.

M. Vincent Tschopp désire dire qu'en l'état actuel des choses, il ne croit pas que l'amendement évoque clairement un musée, il demande juste de laisser la porte ouverte. Il faut peut-être donc rester dans l'optique de porte ouverte, et pas tout le temps parler de musée, parce que pour l'instant il n'est mentionné nulle part dans l'amendement. Il ne faut pas figer le projet sur l'histoire du musée parce que ce n'est pas le cas dans l'amendement demandé.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande à M. Gétaz de lire son amendement.

Il s'agit de compléter le point 1 des conclusions. M. Gétaz lit le point 1 au complet :

1. d'autoriser la Municipalité à organiser un concours sous la forme de mandat d'études parallèles et à finaliser la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 – dites ancienne menuiserie Held ; **étant précisé que l'affectation listée au point 4.1 du corps du préavis n'est pas forcément exhaustive.**

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 37 NON, 24 OUI et 16 abstentions.

M. Florian Chiaradia, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 41/2016 de la Municipalité du 30 septembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à organiser un concours sous la forme de mandats d'études parallèles et à finaliser la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 – dites ancienne menuiserie Held ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 473'000.- au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir ces dépenses par le compte 420.3311 et de couvrir l'amortissement par un prélèvement au compte 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs ;
6. de clore le préavis 33/2009 avec un solde de CHF 196'955.- encore en compte et non dépensé ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 67 OUI, 2 NON et 8 abstentions.

M. Yves Depallens déclare qu'il a pris bonne note des communications du Bureau en introduction.

Cependant, selon le règlement art. 98, al. 5, il est marqué que l'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil, notamment à la demande de la Municipalité. C'est donc le Conseil qui décide si l'on supprime un point ou pas à l'ordre du jour, M. Depallens demande que le Conseil vote la suppression ou non de cet article.

M. le Président Christian Bécherraz répond que le Bureau a décidé d'enlever ce point à l'ordre du jour pour une question de respect pour tous les Conseillères et Conseillers qui ne pourraient pas être là pour défendre leur motion.

M. Depallens est désolé, il y a un règlement, dans ce règlement il est stipulé que c'est le Conseil qui décide de supprimer un point à l'ordre du jour et non pas le Bureau. Il demande que l'on respecte le règlement sur lequel on a passé bon nombre d'heures, et il trouve que si on pouvait le respecter ce serait pas mal.

M. le Président pense que l'art. 98 parle du procès-verbal.

M. Yves Depallens répète que c'est l'art. 98, al. 5 et cite : « L'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil... ».

M. le Président rajoute que c'est noté : « ...sur demande de la Municipalité ». Il déclare que l'on ne va pas tergiverser ce soir.

M. Yves Depallens insiste pour voter la suppression de cet objet de l'ordre du jour, comme indiqué dans le règlement. Il dit que c'est indiqué : « ...**notamment** à la demande de la Municipalité », mais pas à la demande de la Municipalité.

M. le Président déclare que ce n'est pas une demande de la Municipalité et décide de passer au point 9 de l'ordre du jour.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 42/2016 relatif au budget communal ordinaire pour 2017. (Date de la séance de la commission des finances, le mercredi 9 novembre 2016 à 19h00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux) ;

9.2 No 43/2016 relatif au budget du Fonds culturel Riviera. (Date de la séance de la commission intercommunale de gestion, le mardi 1er novembre 2016 à 18h30, à La Tour-de-Peilz) ;

Ce préavis a été traité par la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera.

9.3 No 44/2016 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021. (Date de la séance de la commission des finances : le mercredi 9 novembre 2016 à 19h00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte sur les préavis Nos 42/2016 et 44/2016.

M. Alexandre Staeger relève que l'usage veut que les groupes s'expriment lors du dépôt du budget et il n'avait pas intégré le budget du Fonds culturel dedans, puisqu'il n'est pas traité par la Commission des finances de Montreux. Il revient à son intervention et en donne lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par paresse, j'aurais pu reprendre mon intervention de l'année passée tant les remarques sont similaires, mais la Municipalité aurait pu faire de même s'agissant de sa réponse, donc c'est évidemment par pur esprit chicanier que j'en ai préparé une nouvelle pour cette année.

La Municipalité présente à nouveau un budget déficitaire. Il ne faut toutefois pas peindre le diable sur la muraille, puisque la marge d'autofinancement est positive. Celle-ci semble d'ailleurs suivre une tendance à la baisse lorsqu'on lit le tableau du budget résumé en page 4 du préavis. Il faudra évidemment attendre les comptes pour savoir si cette tendance se vérifie, le résultat de 2015 étant encourageant à ce niveau-là. Le groupe Montreux Libre souhaite toujours qu'une étude sur la marge d'autofinancement soit effectuée.

La question de savoir si le flux de trésorerie est plutôt à la baisse ou à la hausse peut toutefois rester indéfinie, dans la mesure où son montant reste très faible comparé aux investissements annoncés pour la présente législature. En effet, 244 millions d'investissements prévus, c'est beaucoup lorsqu'on ne prévoit d'atteindre une marge d'autofinancement que de quelques 3'300'000 de nos francs. Si la commune voulait

autofinancer un tel programme, il lui faudrait donc presque 74 ans pour y parvenir !

Le recours à l'emprunt sera dès lors vraisemblablement inévitable dans une certaine mesure.

Nous déplorons cela dit la vision de la Municipalité en matière de financement des investissements, en ce sens qu'elle n'envisage a priori pas d'autre solution au problème que l'endettement de la commune, faisant ainsi redouter une situation comparable à celle des années 90. Nous sommes surpris qu'un exécutif à majorité PLR propose ouvertement de quasiment quintupler la dette de la commune.

Lorsqu'on emprunte pour investir dans un projet par nature rentable, cela ne pose pas trop de problème. Lorsqu'on investit, par contre, pour rénover des structures déjà existantes et non rentables de surcroît, comme le 2m2c par exemple, cela devient problématique. De plus, il faut compter avec le risque, fort probable, que les taux d'intérêts remontent. Le fait est qu'ils remonteront nécessairement un jour ou l'autre et, à ce moment-là, il deviendra beaucoup plus difficile d'absorber le coût du service de la dette par les revenus « habituels ». On ne pourra pas, comme cela s'est trouvé par le passé, compter sur les morts pour renflouer nos caisses. Nous sommes donc inquiets des perspectives offertes par la situation et la politique présentée par notre exécutif.

Cela signifie qu'il nous faudra opérer des choix, établir des priorités, parmi les investissements prévus par la Municipalité, mais peut-être aussi dans l'octroi de certaines prestations positives. Il est évident, dans cette configuration, qu'une éventuelle proposition de baisse d'impôt trouverait un écho très peu favorable – c'est un euphémisme – voire même aussi peu favorable auprès de Montreux Libre que celle d'il y quelques années.

Pour conclure, nous souhaitons un bon travail à la Commission des finances et nous réjouissons de lire son rapport ».

La discussion continue.

M., Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention ira dans le sens de mon préopinant.

Le groupe « Verts » constate que le budget communal ordinaire pour 2017 est conforme aux attentes.

Certains de ses membres s'inquiètent néanmoins du degré d'endettement prévu, qui pourrait atteindre 240 millions en 2021 – soit plus de soixante fois la marge d'autofinancement actuelle, comme dit précédemment.

Un endettement d'une telle ampleur grèvera nos finances sur plusieurs décennies et laisse présager d'un relèvement du taux d'imposition de plusieurs points et/ou de coupes importantes dans notre budget.

Nous invitons donc les membres de ce Conseil à être très prudents lors du vote du préavis 44/2016 sur les plafonds d'endettement, qui aura lieu lors de la prochaine réunion de notre Conseil le 14 décembre ».

La discussion se poursuit.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte du budget 2017 qui est similaire à celui de l'année passée. Un certain nombre de points ont toutefois retenu notre attention et nous inquiètent quelque peu.

Premièrement, comme mes préopinants, la marge d'autofinancement de 3,3 millions qui nous est présentée comme confortable, l'est nettement moins si on la met en perspective avec les 200 à 250 millions d'investissements prévus, elle est même clairement insuffisante.

Comme eux, je remarque qu'avec une conjoncture similaire à aujourd'hui, il faudrait au moins 60 ans aux montreusiens pour rembourser uniquement les investissements de cette législature.

Ensuite, nous estimons que le budget ne reflète plus la réalité. Je m'explique. Notre Conseil a décidé qu'un certain nombre de points, l'entretien par exemple, devait passer par la voie du préavis et non plus par celle du budget. Un rapide calcul nous montre ainsi que juste sur novembre et décembre 2016, environ 9 millions de francs sont dépensés sans apparaître au budget. On fausse ainsi la donne et on creuse l'endettement. Nous devons trouver un moyen d'être plus clair à ce niveau.

Dernier point, mais non des moindres, et qui est une réflexion sur le budget communal en général. En découvrant le contenu de notre enveloppe je me suis cru dans une fable de La Fontaine : La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

Vous savez, vous pourrez compter sur le groupe socialiste pour soutenir des investissements en faveur des 26'000 montreusiens, s'ils sont bien hiérarchisés et étalés. Mais si vous persistez avec vos investissements de prestige pour avoir un Palexpo montreusien ou des Jeux olympiques « Montreux 2026 », vous nous trouverez sur votre route. Car qu'en restera-t-il pour les montreusiens ? La facture... Et je ne souhaite pas que Montreux et les montreusiens aient le même funeste destin que la grenouille.

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances. Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. François Pochon déclare que le PLR se réjouit de voir un budget qui est stable, que l'on travaille dans la continuité, la preuve en est le taux d'imposition qui a été maintenu pour 2017 et 2018.

Quant au programme d'investissements, alors clairement il est ambitieux. Il faut ne pas oublier que tout passera par des préavis qui

seront discutés. Là on va discuter du plafond d'endettement qui reste dans des normes prévues par le canton.

Donc le PLR se réjouit de pouvoir débattre de tout cela lors de la Commission des finances.

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Commission des finances, je tiens à vous annoncer que vous pouvez transmettre vos questions concernant le budget à M. Gard, Chef du service des finances, avec copie à moi-même, jusqu'à demain. C'est un peu les délais qui étaient de coutume.

Donc merci de nous transmettre vos questions, vos interrogations jusqu'à demain 17 novembre. Merci beaucoup ».

La discussion se poursuit.

M. le Municipal Pierre RoCHAT déclare qu'il est d'usage que pour le budget le Municipal des finances dise quelques mots en introduction à ce budget. Il se permet de le faire après que les groupes aient fait leur déclaration, cela lui permet aussi de ne pas intervenir à nouveau, de commenter déjà une ou deux des affirmations qui ont été présentées.

C'est un budget qui s'inscrit dans une continuité de stabilité, légèrement déficitaire c'est vrai, mais parce qu'il a été établi avec prudence dans le respect des règles. On le sait, toute une série de règles sont imposées, parce que c'est la loi, on doit les respecter et ensuite, au gré du déroulement de l'exercice, on constate qu'un certain nombre de choses sont moins coûteuses qu'elles n'auraient pu apparaître au niveau du budget.

Ces charges sont de 144 millions et demi plus exemptement de 2,8%. Elles contiennent l'effet nécessaire de l'évolution, notamment dans les transports publics, des structures de la petite enfance, et une ou deux pérennisations de postes nécessaires au niveau de l'administration.

On a pu voir aussi que les recettes, qui portent sur 142 millions, soit une augmentation de 2,7%. On s'est permis de l'introduire, vu l'évolution légèrement positive du nombre d'habitants et un contexte économique régional qui est plutôt heureusement favorable à la collectivité publique, et à l'encaissement des impôts, les choses se passent et se déroulent relativement bien.

Ces observations, qui sont d'ailleurs traduites dans les deux préavis qui ont été présentés, sont fondées sur le constat de l'état des finances au 30 septembre, puisque cela a été mis en place, et que la Commission des finances souhaitait qu'il y ait des informations de ce type-là.

On constate effectivement que sous réserve de ce qu'il pourrait se passer d'ici la fin de l'exercice 2016, en gros, que la situation est en tout cas très bien maîtrisée, les charges ne sont pas dépassées, les recettes sont dans la cible, donc on devrait s'acheminer vers un résultat en tout

cas identique à celui des comptes 2015, voire et nous l'espérons un peu plus favorable. La situation nous permet de tenir le cap et on s'en réjouit du côté de la Municipalité.

Ce constat encourageant et positif – et cela permet à M. le Municipal Pierre Rochat de prendre en compte les remarques des uns et des autres - confirme qu'il était opportun, en l'état, de maintenir le taux d'imposition à 65 pour deux ans, tout en nous autorisant à poursuivre le programme d'investissements soutenant cette dynamique régionale, qui justement apporte des rentrées fiscales intéressantes. Comme souvent dit, lorsque l'on développe cette politique d'investissements dans un contexte d'endettement qui est faible aujourd'hui, et en plus avec des conditions d'emprunt qui sont extrêmement favorables, il serait parfaitement illogique de raisonner autrement.

Sur la marge d'autofinancement, qui est évidemment abordée avec intérêt et avec circonspection, en lien avec tout ce que l'on a mis dans le préavis sur le plafond d'endettement, bien sûr que cette marge d'autofinancement si elle était de 10 ou 12 millions ce serait bien mieux. Mais une collectivité publique fait avec ce qu'elle a. On a un certain nombre de charges, un certain nombre de recettes, elle est là pour faire fonctionner les choses, et on sait que cette marge d'autofinancement budgétisée, on en a parlé en Commission des finances, de l'ordre de 3 millions par année, se révèle généralement et statistiquement toujours plus élevée au niveau des comptes. On peut aussi tenir compte de cet élément. Il s'agit d'être optimiste et positif.

Ce qui veut dire que si on tient une moyenne sur les 30 ans à venir, de l'ordre de 6, 7, 8 millions – si on observe les comptes c'est à peu près ce que l'on a en moyenne – avec en plus l'hypothèse de bonnes surprises qui peuvent arriver statistiquement aussi, on le sait, et bien cela commande, dans un contexte où les intérêts sont bas et où le cadre permet justement de faire fonctionner l'économie locale, ça commande justement d'investir dans ces circonstances-là.

Alors, on pourrait débattre des heures sur cette marge d'autofinancement. Elle est modeste, mais elle est suffisante, elle est positive.

Au-delà, M. le Municipal Pierre Rochat se permet de le dire, la question des recettes on devra peut-être en rediscuter une fois, de toutes les recettes, parce qu'il n'y a pas que les recettes fiscales, il y a aussi d'autres recettes qui pourraient être améliorées. On aura l'occasion certainement d'en parler une fois ou l'autre.

M. Rochat se permet, puisque M. le Président a convenu que l'on traitait des deux préavis, préavis sur le budget et celui sur le plafond d'endettement, de rappeler à propos de ce plafond d'endettement, un ou deux éléments qui sont importants à prendre en compte.

Il s'agit du cinquième préavis pour le plafond d'endettement, du cinquième préavis de législature. On a eu les quatre préavis d'autorisations, il y a ce cinquième préavis qui fixe le plafond

d'endettement. Il est voulu maintenant, au mois de décembre, on s'en est expliqué, on a débattu de cette question dans les séances de l'automne, il est voulu maintenant parce que l'on a le budget et parce que l'on a un certain nombre de gros projets. On est au clair, on voit ce qu'il va se passer pour l'avenir.

On a listé pour 300 millions d'investissements, mais on sait que sur ces 300 millions, c'est historique aussi, que c'est 60 à 70% probablement qui seront réalisés durant cette législature. On n'arrive pas à tout faire en fonction du rythme, où alors ce serait absolument exceptionnel, mais c'est une liste et cette liste elle est objective, elle est honnête, elle est présentée tel quelle, donc vraisemblablement que l'on est optimiste en imaginant pouvoir faire tout cela.

Elle amène une dette de l'ordre de 240 millions, dette maximale par les calculs qui sont suggérés par les Services de l'Etat – et M. le Municipal Pierre Rochat se permet juste d'évoquer un petit détail piquant, parce que l'on nous critique, cette majorité PLR de la Municipalité qui dépense à hue et à dia et qui va dans les folies grandiloquentes – et bien juste de noter que les règles que le Conseil d'Etat de majorité de gauche impose, propose ou suggère de respecter, permettraient que l'on s'endette jusqu'à 350 millions, et on n'a pas les mêmes appréciations sur la prise en compte des recettes.

Donc, quelque part, M. Rochat a envie de dire, entre gouvernement cantonal de gauche et Municipalité de droite, il n'y en a pas un pour racheter l'autre, on est probablement aussi mauvais les uns que les autres dans les appréciations, mais on gouverne, finalement c'est notre responsabilité.

Le plafond aurait dû être à 350 millions, donc on l'a arrêté raisonnablement à 280 millions, 10 ans, pour l'investissement c'est 240, on se met une marge, et tous l'ont bien vu dans le préavis, ce n'est pas pour la Municipalité, c'est une marge pour le Conseil communal et la Municipalité. C'est une marge pour les autorités montreusiennes. Parce que si l'on devait avoir un gros pépin, ou que l'on doive avancer tel ou tel investissement, que l'on mette le plafond d'endettement à 240 millions et qu'on on le dépasse, on devrait à ce moment-là aller demander l'autorisation au Conseil d'Etat, et la démarche deviendrait plus compliquée parce l'Etat, organe de contrôle, serait probablement beaucoup plus sévère, on devrait documenter de façon beaucoup plus délicate et cela nous enlèverait une marge de manœuvre, marge de manœuvre des autorités montreusiennes, soit Conseil communal et Municipalité.

M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter ce plafond. Il est largement en-dessous de ce que le Conseil d'Etat nous autorise de faire par rapport à nos recettes, et puis il est raisonnable par rapport à notre liste d'investissements et c'est de manière à ce que le Conseil communal et la Municipalité puissent développer et investir.

M. Pierre Rochat a juste encore une petite remarque par rapport aux investissements. Les investissements que l'on projette de faire ce sont

des investissements qui permettent de rationaliser l'administration, d'économiser les coûts de fonctionnement, il pense aux bâtiments administratifs, qui permettent de créer des conditions cadres qui font que les commerces, les entreprises, les hôtels fonctionnent et à la limite même les Jeux Olympiques. Mais si on devait faire les Jeux Olympiques, avec ce programme pour 2026, ce serait extraordinaire, parce qu'en fait justement cela commande la dynamique d'une ville et cela permet ensuite d'aligner des perspectives de recettes fiscales qui sont intéressantes, voyons positif.

Mais évidemment que toutes ces questions, et M. le Municipal Pierre Rochat s'en réjouit, on aura l'occasion d'en discuter dans le cadre de la Commission des finances, pour ensuite en reparler au mois de décembre dans le cadre du Conseil. Il remercie le Conseil de son écoute et s'excuse d'avoir été un petit peu long.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je ne m'exprime pas au nom de mon groupe mais je tiens à effectuer la mise en garde suivante.

Sur la question du budget 2017, sur celle de la fixation du plafond d'endettement et sur celle de l'octroi d'un crédit d'investissement de trois millions pour la restauration du Centre de Congrès et d'Expositions, je me permets de formuler les observations suivantes.

La politique d'investissement engageant les finances de notre commune pour ces prochaines années doit prendre en considération de nombreux paramètres qui doivent être examinés dans le détail par notre autorité. Il ne suffit pas de relever que de solides réserves ont été prudemment accumulées lors des belles années, mais il faut examiner avec prudence, avec circonspection la direction que l'on va prendre en matière d'emprunts et en matière d'investissements.

Quelle est la part des dépenses auxquelles nous consentons qui n'est pas inscrite précisément dans les budgets que nous votons à la fin de chaque année ? Quels sont les investissements possibles, souhaitables, nécessaires ou obligatoires ? Les crédits d'exploitation et d'entretien du patrimoine communal se distinguent-ils clairement des crédits d'investissement ? Le mode de développement que nous envisageons pour notre commune est-il en adéquation avec les besoins et les volontés de notre population, et encore de quels types de population ?

Au-delà de ces préoccupations, je souhaite que les décisions que nous allons prendre, en matière financière, soient le reflet de concordance d'idées et de points de vue, qu'elles soient prises en toute connaissance de causes et sans vaines promesses qui rendent les fous joyeux mais que l'on est incapable de tenir ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini tient à remercier tout d'abord MM. Cousin, Staeger, Raduljica et Zulauf. Il semble à M. Manzini qu'il est vrai que là on partage quand même la même inquiétude. Chez M. Pochon il n'a pas vu le même enthousiasme que chez M. Rochat, M. Manzini imaginait que peut-être du côté PLR on ait ce même enthousiasme ce soir, c'est vrai que c'est un petit peu fade dans les déclarations, mais il prend acte quand même que de ce côté-là on a des gens qui se sont prononcés et qui montrent leur inquiétude.

M. Manzini avait trois questions. Il ne veut pas revenir sur la première, il croit que cela a été déjà dit. Il avait fixé la marge d'autofinancement à 5 millions c'est vrai qu'en règle générale la marge d'autofinancement elle un petit peu supérieure aux 3,3 millions. On l'a vu sur les projections, une moyenne c'est à peu près 5 millions.

Il est vrai que l'on a un endettement futur qui serait de 250 millions. Quand on divise ces 250 millions par 5, M. Manzini était lui à 50 ans, M. Cousin a parlé de 60 ans, on peut parler de 70 ans, cela interpelle quand même M. Manzini pour les futurs Conseillers qui siègeront ici, d'imaginer qu'ils vont traîner cette dette. Il ne veut pas revenir sur ce point-là.

On a parlé du canton, et il est vrai que le canton offre une autorisation qui paraît démesurée à M. Manzini, et il a fait une comparaison. Le canton a aujourd'hui 1 milliard de dettes. Il a 9 milliards à son budget. Cela veut dire que la dette proportionnelle au budget du canton c'est 11%.

Avec 240 millions d'emprunt horizon 2020, la dette communale atteindrait 194% par rapport à notre budget. Cela voudrait dire que l'on serait 17 fois plus endetté que le canton. M. Rochat dit que le canton nous laisse aller, oui mais c'est nous qui subissons. Cela ne gêne pas M. Manzini que le canton nous laisse aller, mais le canton prend peut-être aujourd'hui des mauvaises mesures en laissant toutes les communes s'endetter, alors que lui n'est pas endetté.

Alors aujourd'hui, honnêtement, M. Manzini croit qu'il ne faut pas fixer notre regard sur cette formule mathématique que l'on trouve dans le préavis sur le plafond d'endettement, en disant que le canton nous permet d'aller à 350 millions, et quand on sera à 350 millions on fera quoi ? On sera bloqué. Ceci est quand même une question. M. Manzini croit que M. Zulauf ou M. Raduljica l'a bien relevé.

La troisième chose que M. Manzini voulait dire, c'était par rapport au taux d'imposition futur. Il a fait un tout petit calcul, et peut-être qu'on lui dira qu'il n'est pas juste. En 2020, avec la situation financière que l'on a, il est prêt à le démontrer, c'est 15 à 20 points d'impôt supplémentaires pour les montreusiens. On est à 65 aujourd'hui, on en discutera, on lui dira qu'il a tort peu importe, mais c'est 80 points d'impôt pour les montreusiens. Si c'est ce que le PLR ou les autres groupes souhaitent, nous on est peut-être parti du principe que l'on doit faire des choix.

La dernière chose qu'il voulait dire c'est qu'un des membres de la Commission des finances disait que pour améliorer la marge d'autofinancement il fallait de nouveaux contribuables et des bons contribuables, qu'il s'agissait d'être attractif du point de vue fiscal. M. Manzini dit bravo, c'est juste c'est une logique. Par contre, aujourd'hui, le taux d'impôt sur l'impôt immobilier, l'impôt foncier, on est au maximum, on est à 1,5 pour mille on ne peut pas aller plus haut. On a vu à Vevey il bataille sur ce taux, mais nous on n'a pas le choix on est déjà au maximum. Quand on aura 80% au niveau des impôts on sera au maximum de la région. Est-ce que c'est comme cela, que l'on attire des contribuables ? M. Manzini ne le croit pas.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc déclare que M. Rochat s'appuie beaucoup, comme l'a rappelé son collègue Manzini, sur la formule mathématique de l'Etat. On peut quand même se demander comment l'Etat a fait sa formule. Est-ce qu'il a fait sa formule sur les bases de finances publiques, en se disant que cela est un taux acceptable, ou est-ce qu'il n'est pas plutôt parti du principe qu'il y avait des communes qu'il ne fallait pas mettre sous tutelle, et qu'il a calculé de cette manière-là sa limite ? On peut quand même honnêtement se poser la question.

La discussion continue.

M. Daniel Manzini avait promis à Mme Buchet Bulliard une petite boutade pour terminer, c'est lié un petit peu aux trois objets. M. Rochat parlait des Jeux Olympiques, il a parlé de l'endettement, etc., alors M. Manzini voulait juste conclure. C'est à prendre au 2^{ème} degré, avec des pincettes.

M. Manzini donne juste une information. Il informe le Conseil qu'il envisage de déposer prochainement une motion dont le titre serait : « Une finale de la Champions League de football à Montreux ».

Etant donné qu'entre les 280 millions projetés pour notre commune et les 350 millions autorisés par le canton, il reste encore une marge de 70 millions. Alors il imagine de présenter un projet de construction d'un superbe stade de football, 50'000 places à Chailly pour la finale de 2020.

Chaque Conseiller aura droit à sa loge VIP. Date de la finale le 30 mai 2020, à vos agendas, mais vous n'êtes pas obligé de le croire. Cela c'est une boutade.

M. le Municipal Pierre Rochat relève qu'il n'est évidemment pas interdit de faire de l'humour dans nos rangs, mais pour sa part il a le sentiment de travailler sérieusement sur le budget et le plafond d'endettement, et de ne pas dérapier dans de l'utopie.

Par contre si on devait faire un match extraordinaire, pourquoi pas ? Mais en l'occurrence il pense qu'il ne faut pas caricaturer, on travaille sérieusement et vis-à-vis du public qui est là, il faut peut-être lui montrer que l'on a fait sérieusement les choses.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Les préavis 42/2016 et 44/2016 seront étudiés par la Commission des finances.

9.4 No 45/2016 relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar. (Date de la séance de commission : le lundi 21 novembre 2016 à 19h00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert déclare que les Verts se réjouissent de l'aide financière de CHF 83'819.-. Elle permettra la construction d'une structure hospitalière sur l'île de Madagascar, dans une région malheureusement très touchée par les épidémies. Ils approuvent donc ce préavis sans réserve.

La sémantique est secondaire face à l'urgence de la situation, néanmoins "Google" lui apprend qu'en géographie, on parle de pays en développement. Cette appellation concerne les pays anciennement dits du tiers-monde ou sous-développés, et qui sont des pays au sud de l'hémisphère. Et comme dans le préavis le mot tiers-monde revient régulièrement, M. Kundert voulait sensibiliser notre exécutif à ce mot-là.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, pour répondre à la remarque linguistique de M. Yves Laurent Kundert, elle signale que sans doute la Municipalité est en sous-développement, puisqu'elle n'a pas tout à fait assimilé les nouveaux termes, mais on parle aussi de pays émergents, également bien sûr en voie de développement.

La Municipalité a choisi ici, avec les partenaires qui s'occupent de la situation, de parler de l'aide au tiers-monde, maintenant cela recoupe à peu près le même concept, mais Mme Jacqueline Pellet est prête à en discuter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mmes Juliane Baumann, Andrea Gremaud, MM. Christian Allenbach, Raphaël Corbaz, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Arnaud Grand, Heinz Schoeneich, Michel Zulauf.

9.5 No 46/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon à Territet. (Date de la séance de commission : le mardi 22 novembre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Christian Bürki, Mathieu Ehinger, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler.

9.6 No 47/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune. (Date de la séance de commission : le lundi 28 novembre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ces préavis :

Présidence PLR : M. Lionel Winkler

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Florian Chiaradia, Bruno Femia, Denis Golaz, Patrick Grognuz, Anthony Huys, Franco Meichtry, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp.

9.7 No 48/2016 relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandats d'étude parallèles. (Dates des séances de la commission : mardi 22 novembre 2016 à 20h00 au 2m2c, précédée d'une visite des lieux et d'une collation, et mercredi 23 novembre 2016 à 20h00 au 2m2c).

La discussion préalable est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Canton de Vaud à une économie mixte, fortement diversifiée et ouverte. Ouverte sur l'innovation, ouverte sur les autres cantons, ouverte sur l'Europe et ouverte sur le Monde. C'est ce qui fait sa force.

Dans chaque région émergent des modèles économiques majeurs. Ils ne sont pas les mêmes selon que l'on se situe dans l'Ouest Vaudois, le Nord Vaudois ou chez nous dans L'Est Vaudois. Ces trois pôles économiques majeurs contrebalancent la polarisante région Lausannoise. Cette concurrence est saine et surtout de développement durable. En effet, il est écologique, social et économique de se battre pour garder une majorité d'emplois dans ces régions, afin de diminuer au maximum la pendularité chronophage, énergivore et dispendieuse que subissent bon nombre de vaudoises et de vaudois.

Jouant son rôle sur la Riviera avec peu de terrains industriels et artisanaux, l'économie montreusienne s'est clairement orientée sur le tourisme et l'accueil. Elle a d'ailleurs œuvré pour conserver son

patrimoine hôtelier. Bien que disposé placidement dans notre magnifique paysage au bord du lac, inséré dans un écrin de verdure extraordinaire, notre Centre des Congrès est le principal catalyseur de notre industrie hôtelière et commerciale. C'est dans son ventre que se situe le dynamisme indispensable à cette économie. D'ailleurs c'est l'un des trois Centres de Congrès mis en avant sur le site internet de l'Etat de Vaud.

C'est donc avec un grand intérêt que le PLR voit arriver ce préavis pour l'octroi d'un crédit destiné à l'avant-projet de sécurisation et d'optimisation de notre vénérable couteau Suisse.

Il est vrai que l'exposition des projets résultant du concours de mandat d'étude parallèles nous avait laissé quelque peu sur notre faim. Le PLR félicite la Municipalité pour sa réactivité qui a permis d'adapter le projet lauréat dans un esprit de DIVERSITE, de MIXITE et d'OUVERTURE, tout comme notre économie vaudoise.

La Diversité et la modularité des espaces et locaux augurent une grande variété d'activités répondant plus précisément aux besoins spécifiques des futurs utilisateurs, et surtout de leurs moyens.

La Mixité qui découle de cette diversité structurelle, assure à cette infrastructure la possibilité d'une multitude d'activités différentes, sans que celles-ci se péjorent entre elles. La naissance de nouveaux événements ou d'activités complémentaires est dynamiquement souhaitable.

L'Ouverture est non seulement celle de l'esprit qui permettra à cette ruche de vrombir de centaines d'activités multiples et diverses, mais aussi celle sur ce paysage majestueux que nous, habitants de Montreux, avons la générosité de partager avec nos hôtes.

Les perspectives que les montreusiennes et montreusiens s'approprient ce lieux semblent multiples, avec dans un premier temps le restaurant et l'espace muséal. Mais, profitant de cette ouverture, de cette diversité modulaire et de cette mixité de locaux, il sera peut-être temps de redéfinir les tâches de l'entité appelée « Saison culturelle ». On pourrait ainsi lui donner comme prochaine mission, au travers d'une plus large palette d'activités, d'attirer et accueillir les montreusiennes et les montreusiens tout au long de l'année, dans un bâtiment qui deviendra évidemment emblématique.

Les commissaires PLR se réjouissent d'étudier ce préavis, tout en gardant à l'esprit que l'enveloppe budgétaire annoncée n'est pas forcément ce que devront déboursier les contribuables montreusiens.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous y voilà donc, à ce préavis déterminant pour l'avenir de nos finances et, peut-être, d'une partie de l'économie montreuusienne.

Annoncée depuis longtemps, la transformation du CCE nous oblige à nous poser des questions essentielles sur notre vision d'avenir de la commune, de ses finances et de son activité culturelle, touristique et de congrès.

Le préavis présenté, que nous allons devoir analyser en commission, n'est malheureusement pas à la hauteur de l'attente.

Le coût exorbitant de la solution proposée exige que l'on soit très sûr des raisons motivant un tel choix.

Les options choisies, notamment celle consistant à créer une immense salle vide à remplir avec des concerts, événements ou congrès de très grande envergure, ressemble à une fuite en avant, dans laquelle les considérations d'étude de marché et analyses de besoins annexes, notamment en parking et en dégagements pour la logistique, semblent avoir été négligés.

« A Montreux rien n'est impossible », voilà le raisonnement revendiqué pour fonder des choix stratégiques de positionnement du CCE. dans la jungle impitoyable de l'organisation de congrès, événements ou spectacles. Cela n'est pas suffisant.

On peut s'étonner qu'aucune mention d'études de marchés ou d'analyse de positionnement de Montreux ne fasse partie du préavis.

Notamment, aucune mention de l'étude Ernst & Young n'est faite, alors que celle-ci visait justement à poser des pistes d'avenir crédibles pour le CCE.

Et autant le dire tout de suite, l'étude Ernst & Young ne préconisait pas comme première option celle que l'on nous propose.

Nous demanderons donc que cette étude soit transmise à tous les commissaires.

Beaucoup d'autres aspects laissent circonspect.

Notamment sur le plan financier, il est périlleux de se lancer dans un projet de cette ampleur sans avoir l'assurance de soutiens financiers importants du canton, des communes environnantes, ou encore du privé dans le cadre d'un partenariat.

Pour Montreux Libre, comme cela fut annoncé durant toute la dernière campagne pour les élections communales, il ne peut être question de donner un chèque en blanc à ce projet.

En d'autres termes, nous ne soutiendrons un projet que s'il est raisonnable sur le plan financier, avec la preuve d'une forme de retour sur investissement acceptable pour la commune.

Or, les soutiens attendus du canton et des communes du district paraissent très modestes, et semblent indiquer que le projet ne paraît

pas être en mesure de convaincre quand à son impact économique pour la région et le canton.

Nous demanderons donc que la commission ait des détails sur la manière dont la part cantonale a été estimée et à quelle partie du programme de transformation elle est liée.

Montreux Libre estime que le canton doit apporter le même niveau de soutien aux transformations du CCE que ce que Lausanne a obtenu pour le Palais de Beaulieu. Cette proportionnalité devra être vérifiée.

Nous constatons également que le planning des travaux engendrera des coûts énormes liés au déplacement des manifestations principales, ainsi qu'un manque à gagner très conséquent sur les congrès et événements pour la société d'exploitation du CCE, dont la commune couvre chaque année le déficit d'exploitation.

Cet aspect, non chiffré dans le préavis, montre que la commune doit s'attendre, dans les faits, avec le projet proposé, à des dépenses totales bien plus proches de 100 millions de francs.

Autre point important : dans l'hypothèse où nous accepterions l'option de la création d'une salle de 6000 places debout, il est nécessaire de comprendre l'impact qui en résultera sur les quais et les parkings de Montreux.

Nous demandons donc que la commission reçoive des informations sur les questions suivantes, qui se posent immédiatement :

Quelle utilisation des quais sera encore possible, en cas d'événements à 6000 personnes, tenant compte des chemins de fuite décrits dans le préavis ?

Quels dispositifs de gestion des parkings sont envisagés pour ce genre de jauge, avec quel budget ?

Quelle configuration le festival off du Montreux Jazz sera-t-elle encore possible, tenant compte des chemins de fuite nécessaires pour une jauge qui serait alors augmentée à 10'000 ou 11'000 spectateurs pour l'ensemble du bâtiment ?

L'option générale choisie ne peut se défendre que si une consultation à large échelle a eu lieu auparavant.

Nous souhaitons donc savoir qui a été consulté, dans le cadre de quel dispositif de consultation, avec quelle procédure.

Il nous semble notamment nécessaire de connaître les avis des sociétés de productions de spectacles qui ont dû, forcément, être consultées, de même que nous sommes intéressés par l'avis de la société d'exploitation du Centre de Congrès.

Enfin, la boîte métallique qui sera posée sur le CCE actuel nous paraît représenter une véritable, nous l'appellerons ainsi, « révolution esthétique », dont personne n'a pu encore prendre la mesure.

Nous demandons donc que soient créés des photomontages complémentaires à ceux qui ont été présentés, donnant une idée fidèle de ce que représentera le bâtiment après transformation, dans son environnement vu du lac et vu des coteaux.

Montreux Libre défend le principe que ce projet soit soumis au vote populaire, si sa phase de réalisation venait à être votée par le Conseil.

Il est donc essentiel que, dès cette étape d'étude de ce préavis, le bienfondé dudit projet soit solidement étayé.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion se poursuit.

Mme Ida Rodman donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts ont des doutes au sujet de ce projet qui risque de mettre à mal les finances de notre commune.

Par ailleurs le préavis modifie les perspectives. Il serait utile que la commission dispose d'informations précises à ce sujet.

Par exemple quelle est actuellement la demande de location pour les congrès et les manifestations pendant l'année et combien de places sont vendues en moyenne ?

Quelles sont les perspectives pour les années à venir ?

Nous aurions voulu voir un business plan à ce sujet, accompagnant le préavis. Nous notons aussi que rien n'est dit des mesures prises en matière de gestion énergétique, ce qui nous semble être une lacune.

Nous nous demandons aussi si une solution plus simple et partant plus économique a été envisagée.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Vincent Haldi aimerait savoir si la visite qui précédera la commission pourrait être étendue à l'entier du Conseil, vu l'importance du sujet.

La discussion se poursuit.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste est très inquiet suite à la lecture du préavis relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux.

Le montant du crédit d'investissement demandé se montant à 3 millions. Il représente à lui seul une somme très importante pour un crédit d'étude. Il s'ajoute au CHF 410'000.- que nous avons déjà acceptés en septembre 2015, pour un peu essayer de débroussailler le projet de mise en sécurité du bâtiment suite aux changements des normes ECA et

parasismiques. A l'époque on parlait d'un projet de mise en conformité qui pourrait avoisiner les 50 millions, pour prendre une fourchette très large. Et puis, la Municipalité nous avait dit que puisque la sécurité de cette maison doit être impérativement revue, il serait bien de réfléchir également sur quelques améliorations que l'on pourrait apporter au bâtiment, pour en améliorer la fonctionnalité, ce que nous avons accepté puisque cela était présenté de cette façon.

Mais, nous ne nous sommes jamais imaginés, chères et chers collègues, que la Municipalité allait revenir avec un crédit d'étude, le premier d'une série de 3, si vous avez bien lu le préavis en sa page 14, avec une proposition de refaire complètement ce bâtiment !

Car oui, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers c'est bien ce qui nous est proposé : si nous acceptons ce crédit d'étude nous acceptons l'idée de refaire ce bâtiment quasiment à neuf!!!

En effet, déjà en 2010, avec la Commission de gestion de l'époque nous avons cherché à savoir ce que nous avait coûté ce bâtiment depuis sa réalisation en 1972, et ce qu'il nous coûtait chaque année en entretien, abstraction faite de ce que l'on paie pour l'animer et ce que l'on paie pour la culture. Je remercie donc la Municipalité de nous avoir redonné les chiffres, dans ce préavis. Et bien, ce bâtiment a coûté 110 millions auxquels s'ajoutent 1.5 millions d'entretien par année et donc environ 24 millions. Or aujourd'hui on vient nous présenter un projet de réhabilitation à hauteur de 90 millions auxquels s'ajoutent les 9 millions de crédit d'étude, au bas mot donc 100 millions, car j'ai oublié de mentionner qu'il y a encore un 10 % de marge pour les divers et imprévus. C'est donc quasi le prix de ce que ce bâtiment a coûté !

Alors, chères et chers collègues, le groupe socialiste estime que nos places coûtent cher, très cher même. A la fin des différents processus de crédit d'étude, par notre vote nous allons rajouter un million de dette supplémentaire aux citoyens/contribuables montreuusiens et cela chacun d'entre nous ! **Oui, Mesdames et Messieurs, 1 million de dette chacun d'entre nous !** Et bien, pour nous socialistes qui représentons les citoyens issus de la classe ouvrière, les personnes se trouvant dans des situations financières précaires, les familles qui pour certaines triment tous les jours pour arriver à payer leurs factures, cela représente beaucoup trop d'argent. **Nous annonçons ainsi d'ores et déjà que nous souhaitons que la Municipalité soumette le projet de rénovation définitif, au référendum obligatoire, pour que les citoyennes et citoyens, en toute connaissance de cause, puissent avoir le dernier mot sur l'avenir du vaisseau amiral de l'économie montreuusienne.**

C'est vrai, Montreux perle de la Riviera, doit voir toujours plus haut, toujours plus beau, pour se démarquer de ses autres villes sœurs de la Riviera ! C'est la seule explication que je vois pour que la Municipalité ait fait ce choix, plus que discutable, de réaménagement de fond en comble.

A Montreux, effectivement tout est possible, mais nous, socialistes, ne souhaitons pas hypothéquer l'avenir des générations futures !

Ainsi, afin de pouvoir y voir plus clair, nous demandons les documents suivants à la Municipalité en vue de la séance de commission :

1. A combien se montent les bénéfices reportés de la SA qui gère le Centre des Congrès, depuis sa création, puisque l'on nous dit dans le préavis que l'on fait toutes ces améliorations afin de permettre une meilleure rentabilité de l'exploitation ?
2. Quel a été le taux d'occupation de l'Auditorium Stravinsky ces 3 dernières années, en regard du fait qu'apparemment cette salle est trop petite pour les besoins des différents partenaires de la culture montreuusienne ?
3. Sur quelle étude la Municipalité se base-t-elle pour nous proposer le point 6 de ce préavis, à savoir le programme de restructuration préconisé et la création de toutes ces nouvelles salles ? Par qui a été réalisée cette étude ?
4. Est-ce que tous les partenaires culturels ont été associés à la démarche et est-ce qu'un groupe de travail, avec les responsables des différents festivals montreuusiens, a-t-il été créé pour prendre en considération les besoins réels des différents utilisateurs ?
5. Sur le plan régional, y a-t-il eu des démarches qui ont été entreprises et si oui avec qui, pour connaître les besoins de la région en termes de salle de spectacles ? Même question sur le plan cantonal ?

Je vous remercie et me réjouis de siéger dans cette commission ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare qu'un aspect positif au moins ressort de ce préavis, c'est à son sens la transparence. Quant au fond, cela a déjà été relevé maintes fois, c'est cher, c'est très cher, c'est très cher même pour une remise aux normes. Choquant également sont les 9 millions qui sont prévus rien que pour des études. Ces montants dépassent allégrement le prix de construction initial.

Il lui semble donc aussi, comme sa préopinante, qu'un référendum s'impose.

M. Chiaradia rappelle qu'historiquement les Verts ont toujours dénoncé le gigantisme du CCE, et s'y étaient fermement opposés. Vu ce qui nous attend on pourrait se demander s'il n'est pas préférable de se passer du 2m2c, ou du moins du MC1 ou MC2.

Le programme présenté dans le préavis semble en tout cas tendre vers une sophistication sans doute peu souhaitable. Cela nécessite une réflexion de fond qui n'a toujours pas eu lieu et qui n'est pas d'avantage agendée, car ce dossier en a bien besoin. Ce conglomérat engendre des coûts disproportionnés pour notre commune. D'une année à l'autre le

Conseil est constamment sollicité pour accepter de débloquer plusieurs millions, pour des améliorations dites indispensables.

Ces investissements sont désormais tellement usuels qu'on pourrait même se demander s'il ne s'agit pas de crédits destinés, au fond, à de l'entretien courant.

En conséquence directe, des économies sur les prestations offertes aux Montreusiens risquent d'être réalisées. La suppression du remboursement de la taxe déchets forfaitaire est envisagée. Déjà aujourd'hui des pressions sont exercées. Ces vellétés sont inacceptables. Si la Municipalité souhaite un programme d'investissements titanesque, et bien qu'elle ait au moins le courage de l'assumer fiscalement.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli pense que tout le monde est d'accord de ne va pas faire la commission avant l'heure.

Il rappelle encore une fois ce qui a été dit en début de soirée, pour qu'il n'y ait pas de confusion avec la lecture de la première page de titre lu par M. le Président tout à l'heure, il n'y a plus de séance le 22 novembre à 18h00. Il y a une séance le 23 novembre à 18h00 jusqu'à 20h00 pour la visite, et à partir de 20h00 pour la commission. Ce qui permet à M. le Syndic de répondre tout de suite à la question de M. Haldi, si d'autres Conseillers que les membres de la commission souhaitent venir, on ne ferme pas la porte. Il n'y avait pas d'intention de fermer la porte à cette visite. Il s'avère qu'elle avait déjà été faite dans le cadre du MEP, soit il y a environ 18 mois, mais il n'y a aucun problème, la porte elle est ouverte si d'autres Conseillers veulent venir le 23 à 18h00, ils seront évidemment les bienvenus pour la visite, après, il est bien entendu qu'ils ne resteront pas pour la séance de commission.

Evidemment la commission aura à se pencher sur qu'est-ce que devenir une grenouille ou respectivement un bœuf ? En l'occurrence la volumétrie de ce bâtiment est absolument inchangée. Simplement, dans le cadre de ce qui est obligatoire, et M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait encore le rappeler, il y a deux directives. Une directive qui impose de modifier et de renforcer les voies de fuite pour les salles de plus de 1000 places, en l'occurrence les deux salles actuelles sont concernées, que cela soit Stravinski ou le Mail Davis Hall. M. le Syndic rappelle, pour qu'il n'y ait pas de confusion, le Stravinski c'est donc en gros 1800 places assises, respectivement jusqu'à 4000 en variante debout plus les places assises fixes au balcon, et le Mail Davis Hall c'est une capacité globale de 700 places assises, et jusqu'à globalement 2000 places debout, en configuration jazz. Juste pour que l'on remette bien les chiffres et que l'on parle bien des pommes ensemble et des poires ensemble, si on lui permet, et de ne pas mélanger les éléments.

Il faut donc augmenter les voies de fuite pour les salles et le deuxième élément, qui est presque encore plus compliqué, c'est l'aspect de l'antisismique, puisque notre région a été décrétée en zone 2, ce qui

implique de revoir par exemple tout le système des piliers de ce bâtiment.

Dans les années septante, quand le bâtiment A a été construit, il a été construit, globalement à l'époque, les autorités – M. le Syndic insiste, pas seulement la Municipalité, le Conseil communal aussi – envisageaient de construire le bâtiment de façon assez simple pour qu'il dure quelques années, le temps que l'on puisse trouver d'autres solutions. Pour finir il reste toujours debout, on peut s'en réjouir, mais évidemment que sa structure métallique, soit ces piliers métalliques, cela nécessite un très gros travail, et pour les piliers du bâtiment B aussi.

Les volumétries, c'est un élément important, mais avec la vision, dans le bâtiment A, de réutiliser l'espace avec une nouvelle destination, qui n'est pas d'avoir tout le temps 6000 personnes debout, qui n'est pas d'avoir tous les jours des éléments qui occuperont cet espace sous cette forme-là.

En revanche, par la segmentation des parois mobiles prévues pour cette salle, de permettre sans aucun problème d'avoir, dans une configuration congrès, un espace d'exposition, d'accueil café/croissant, une paroi fermée et ensuite la salle plénière derrière, respectivement en variation concert, une zone d'accueil, de bar et autres, et puis une salle de concert pour 2000 personnes debout, pour 1500 personnes assises, pour 2500 personnes assises, et de faire des variations et des flexibilités par rapport à des événements sportifs également.

C'est ce mot de flexibilité. Alors comment est-on arrivé à imaginer vouloir mettre 6000 personnes dans cet espace ? C'est justement après avoir discuté avec les partenaires culturels, avec les partenaires du monde du congrès, M. Mathieu Jaton en particulier pour ce qui est des grands concerts, par rapport aux exigences actuelles de rentabilité – M. le Syndic s'excuse pour le terme en matière culturelle – mais en regard de l'élévation très importante des cachets au cours de ces dernières années dans le cadre de l'évolution du monde disque, par rapport au fait d'avoir un certain nombre de publics possibles dans la salle. On rentrera évidemment plus dans le détail en commission.

Mais on n'a justement pas voulu faire qu'une salle de 6000 places pour quelques concerts pendant le Festival de Jazz. On a voulu avoir quelque chose de flexible, permettant de répondre au mieux aux besoins des évolutions du monde du congrès et du monde de la culture.

Dans ce cadre-là, il n'y a pas, encore une fois, la volonté d'épater les communes de la Riviera. Celles-ci d'ailleurs, au travers de la Conférence des Syndics, ont reconnu le bien-fondé de trouver des nouvelles idées pour cet espace et lui donner un caractère unique à tout le moins sur une certaine région, une certaine partie de la Suisse occidentale. Parce qu'aujourd'hui la concurrence – osons encore cet affreux terme – elle n'est pas avec Vevey ou avec Blonay, elle est avec le KKL à Lucerne où la totalité des investissements au KKL à Lucerne payés par la ville de Lucerne et la région de Lucerne s'élève aujourd'hui à plus de 380

millions. C'est le Swiss Tech Center à Lausanne avec toutes les difficultés que le Swiss Tech Center présente en différentes matières, qui lui, a coûté au total plus de 280 millions. C'est Beaulieu, même si Beaulieu connaît une situation totalement différente – M. le Syndic répond ici à la question de M. Gétaz – puisque le canton, dans la dernière tranche de rénovation de Beaulieu, a mis 35 millions sur les 80 millions sous la forme de fonds perdus et de prêt. Ceci n'est plus possible aujourd'hui, puisque dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique, c'est au maximum un tiers du coût total qui serait possible par le biais du canton. Mais le canton – M. le Syndic continue ainsi la réponse à la question – a été très clair. Le canton ne mettra pas un centime pour de la rénovation liée aux directives de sécurité, comme il ne met pas un centime sur les 26 millions que coûte la rénovation du Théâtre de Beaulieu, qui n'a pas de problème de voies de fuite puisqu'il est à plain-pied. Il a juste des problèmes d'agrandissement de certaines de ses voies de fuite, mais qui n'a pas du tout les mêmes problèmes que nous, par exemple avec le Stravinski qui est en hauteur.

La région a la même position que le canton. La région viendra si le canton vient. Et c'est bien sur les éléments nouveaux, sur les éléments apportant une valeur ajoutée à la situation économique du canton, dans le cadre ici de l'accueil de conférences, de congrès, d'événements culturels, d'éléments, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qui contribueraient très directement à toute une économie. Toute une économie qui n'est pas simplement celle des hôtels et des restaurants, mais qui est celle aussi des entreprises de menuiserie, d'ébénisterie et d'autres encore.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit que les différentes études faites par les universités de Lausanne – il a comme quelques membres du Conseil certainement, quelques doutes sur ces études de retour sur investissement – mais quand elles se répètent par différents professeurs et groupes qui arrivent plus ou moins à des chiffres similaires, on peut quand même penser au Festival de Jazz qui a des retours à chaque édition. C'est entre 40 et 45 millions, pour prendre la variante la plus basse des différentes études qui ont été faites, qui ont été réinjectés dans l'économie montreuusienne et de la région. Et dedans il n'y pas les cachets pour les artistes qui ont été payés à Los Angeles ou ailleurs.

C'est clairement un retour très direct à des entreprises qui au-delà des 50 emplois du Centre des Congrès, ont des employées et des employés qui vivent dans notre région et qui trouvent de quoi travailler dans cette région. Rien que le Festival de Jazz c'est 55000 nuitées.

Alors évidemment, l'objectif est d'assurer, au moins, la poursuite du Festival de Jazz, ou de nos autres festivals, ou des autres manifestations que nous avons déjà le bonheur d'accueillir aujourd'hui, en ayant la légalité de le faire, parce que l'Etablissement cantonal d'assurance a validé les travaux de sécurisation du Bâtiment.

M. le Syndic s'adresse à Mme Gote en lui disant qu'elle a raison. Les chiffres sont quasiment restés les mêmes, en gros 50 millions pour la sécurisation du bâtiment, et le reste est pour une mise à niveau de certains éléments. Tous doivent connaître, après les séances qui ont eu lieu au bâtiment A, qu'il n'y a qu'une seule toilette dans tout le bâtiment A, qui est au niveau A2, et ce n'est pas toujours facile d'accueillir plusieurs manifestations dans le même bâtiment, quand il n'y a qu'une seule zone de toilettes. C'est pourquoi les toilettes sont "vintage", elles sont toujours celles qui ont été ouvertes en 1972. Félicitations à nos prédécesseurs d'avoir choisi du matériel qui tient, à ce niveau-là en tout cas. Mais on peut aussi peut-être imaginer là une certaine mise à niveau.

Encore une fois, le canton a été très clair dans les débats qui ont eu lieu avec les Services du canton. La loi sur le développement économique ne leur permettra pas d'intervenir sur cette mise à niveau, respectivement la sécurisation du bâtiment.

Alors, oui, c'est une question qui va se poser. Et c'est bien le but de cet avant-projet d'avoir une réflexion. M. le Syndic remercie les Conseillers qui ont dit que la Municipalité faisait un effort de volonté d'associer non seulement les milieux culturels et touristiques concernés, mais aussi le Conseil dans ce processus, et de venir avec cette étape d'avant-projet. De pouvoir justement, ensemble, fixer un certain nombre de réflexions, attendre le résultat de cet avant-projet, avant d'investir 50, 60, 70, 80 millions.

C'est aussi d'avoir cette étape d'avant-projet, élément fondamental, pour aller clairement face au canton, face à la région avec des documents qui sont plus élaborés, fondés sur des analyses d'entreprises, d'ingénieurs.

M. le Syndic ne cache pas que l'on a encore découvert récemment, à la suite du MEP, par un ingénieur de sécurité, que si l'on ne relevait pas par exemple le niveau zéro du bâtiment A et du bâtiment B à la hauteur du quai, qu'on le maintenait là où il était, et bien on ne pouvait pas le laisser comme il était, selon les nouvelles directives liées à la loi sur les eaux, et que l'on devait creuser un mur de "containment" de 14 mètres de haut, entre le quai et en dessous du quai, pour assurer le fait que l'on reste au niveau A1 et B1 que l'on connaît aujourd'hui. Ça c'est la réalité que les ingénieurs nous transmettent.

C'est pour cela que l'on s'est dit, plutôt que de faire cela avec les coûts que cela représentait, pas loin de 12 millions de plus de surcoût, et bien montons le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment complet au niveau du quai. Cela facilitera en plus l'accueil, l'entrée et la sortie du matériel, respectivement les voies de fuite puisqu'il n'y aura plus d'escalier, plus 1,7m. à gravir depuis les niveaux A1 et B1, si l'on voit ce que M. le Syndic veut dire. Et évidemment que cela permettra aussi de faciliter le fait que l'espace "vide" qui existera, permettra de faire un nouveau radier qui stabilisera aussi le bâtiment, de faire passer les gaines techniques, ce qui évitera de devoir construire d'autres espaces pour faire les gaines techniques. Voilà tous les éléments que l'on a déjà avancé depuis le MEP jusqu'à cette proposition.

Mais on doit encore pouvoir l'affiner, pour que ce soit un véritable avant-projet. Avec les équipes qui ont été primées par le MEP, le groupe CCHE, et les différents ingénieurs, en particulier de sécurité, qui ont été associés.

Afin que l'on ait aussi un avant-projet, que l'on puisse vraiment avoir une validation définitive de la part de l'ECA, que les propositions que l'on fait, à tout le moins pour la partie sécurisation, soient complètement validées, avant que l'on lance le premier million de construction réelle sur ces éléments-là.

Et ce sont tous ces éléments qui les ont amenés à vouloir cette étape qui n'était pas prévue au départ. Mais c'est justement ce qui s'est développé ces derniers mois qui les a amenés à se dire que c'était une bonne occasion d'avoir un dialogue avec le Conseil communal, et de pouvoir réfléchir ensemble encore peut-être sous forme de variantes. Il y a encore la possibilité d'avoir une ou deux variantes dans le cadre de ce processus, pour qu'ensuite, au printemps prochain, on puisse arriver devant nos partenaires, devant l'ensemble des utilisateurs de cette maison, devant les responsables de la sécurisation de ce bâtiment, avec un véritable avant-projet qui nous permettra ensuite de dire que c'est cette option que l'on fait, parce que certes elle coûte 80 millions mais elle nous apporte 30 millions entre la région et le canton, respectivement 10 millions supplémentaires par différents partenaires et peut-être encore 10 millions par des investisseurs qui nous demandent où l'on en est avec le Centre de Congrès. Des investisseurs qui seraient intéressés à peut-être venir pour assurer plus la partie conviviale ou des choses comme cela. Ce sont les discussions que l'on a aujourd'hui. Evidemment que leur première question c'est de demander quel sera le projet un peu plus abouti que celui sur la base d'aujourd'hui. M. le Syndic ne peut pas dire qui de la poule ou de l'œuf doit être avant, mais on doit pouvoir avancer avec cette étape-là.

Et au final, après cette étape d'avant-projet, on considérera peut-être que le soutien du canton, de la région, n'est pas suffisant par rapport au risque que cela prend, et on aura peut-être une variante qui s'appellera la variante de mise à niveau de la sécurité, point.

Mais ne nous arrêtons pas et ne croyons pas qu'elle coûtera zéro franc cette mise en sécurisation. Elle coûtera de l'argent. Et la condition qu'il y aura – M. le Syndic Laurent Wehrli ne fait aucun chantage dans ce qu'il dit ici, il ne fait que relayer ce que l'ECA lui a dit – si l'on ne respecte pas les directives, l'ECA déclarera que le bâtiment n'est pas utilisable. L'ECA va même plus loin et dit : « Mais M. le Syndic vous aurez l'autorisation vous de décider tout seul, avec la Municipalité, que le bâtiment est utilisable ». M. le Syndic aime bien prendre des risques, il aime bien avancer pour cette commune, mais il y a quand même des choses que l'on ne va pas faire n'importe comment.

Ce sont ces éléments qu'il faut que l'on puisse maintenant avancer et c'est pourquoi il y a cette étape d'avant-projet.

M. le Syndic ne veut pas allonger, la soirée étant déjà bien avancée. Il pourrait revenir sur un certain nombre d'éléments, mais il se réjouit de le faire avec ses collègues Caleb Walther et Jean-Baptiste Piemontesi dans les séances de commission. Il sera en tout cas à la première séance, et il verra après pour la suite, mais ses collègues connaissent très bien le dossier et ils pourront évidemment répondre aussi aux questions.

C'est bien cet objectif que l'on a au travers de ce dispositif et ces éléments on les a évidemment discutés aussi avec l'utilisateur congrès, avec la Saison culturelle, avec l'Office du tourisme, avec le Jazz en particulier.

Alors, oui il est vrai, M. le Syndic Laurent Wehrli n'a pas été trouvé le Chœur d'Oratorio, qui utilise la salle une fois par année et qui est dans Stravinski. Mais c'est l'objectif aussi de ne pas toucher à Stravinski. Pas dans le sens qu'il ne mérite pas d'être touché, mais justement parce que l'on y a mis des moyens importants dans cette salle. Encore récemment en 2009, avec les travaux vis-à-vis de l'acoustique, de la finalisation de l'acoustique. Et on trouvait idiot dans une première étape, l'étape du mandat d'études parallèles, si l'on a vu les différents documents présentés à l'issue du MEP, il y en avait plusieurs qui visaient à changer l'intérieur de Stravinski. On a dit non, on va garder Stravinski avec son acoustique, sa qualité, il faut que l'on cherche des solutions pour le garder dans ce cadre-là.

M. le Syndic Laurent Wehrli pourrait évidemment parler encore longtemps, on connaît son envie par rapport à ce bâtiment. Mais il ne faut pas oublier quand même que ce bâtiment a un lien très direct avec la vie économique générale de notre commune. Il ne faut pas oublier qu'il y a un élément lié à cela et avec des conséquences possibles, quand même non négligeables, si au final le bâtiment n'était pas validé dans sa sécurisation, et que du coup il n'était plus utilisable, à tout le moins, comme on le connaît aujourd'hui.

Encore une fois, M. le Syndic ne fait aucun chantage en disant cela, il ne fait que partager les éléments qu'ils ont reçus en Municipalité. Et ils se sont dit qu'il fallait profiter encore de cette étape d'avant-projet pour peut-être étudier des développements possibles, parce que qui dit développement, dit peut-être possibilité, sans que cela soit tous les jours 6000 personnes, sans devoir changer le concept parcage du Festival de jazz, parce que c'est à l'intérieur du Festival notamment qu'il y aura peut-être cette utilisation maximum, mais qu'il y ait surtout de la flexibilité, de la réponse au flux interne dans ce bâtiment, à faire en sorte qu'il y ait la possibilité de manger dans ce bâtiment, et de répondre ainsi à toutes les demandes que l'on nous fait depuis de nombreuses années.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il a été évidemment beaucoup trop long, comme d'habitude, mais il aura plaisir de travailler en commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Irina Gote, Ida Rodman, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Florian Despond, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Tal Luder, Daniel Manzini.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

10.1 No 49/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques ». (Date de la séance de commission : le lundi 28 novembre 2016 à 18h30, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que les Verts ne peuvent qu'applaudir l'arrivée de ce préavis. Si sa gestation a été peut-être un petit peu longue, c'est aussi qu'il a fallu faire preuve de sagesse et prendre quelque peu de recul pour choisir un système unifié sur la Riviera, et s'engager avec un partenaire orienté vers des solutions d'avenir.

Enfin, dernier détail que M. Chiaradia qualifierait d'amusant, le coût d'investissement de ce préavis, CHF 70'000.- à mettre peut-être en regard avec ce dont on vient de discuter avec le 2m2c.

M. Chiaradia félicite donc la Municipalité pour le dépôt de ce préavis, aussi pour son économie de moyens, et il a envie de terminer son intervention par cette petite phrase : « Qui a dit finalement que la gauche gaspillait les deniers publics ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence PLR : M. Raphaël Corbaz

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Susanne Cornaz, Carolanne Feissli, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, MM. Jean-Marc Forclaz, Arnaud Grand, Daniel Meillaud, Romain Pilloud.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de M. Christophe Privet : « Montagne ou lac, il faut choisir ! »

M. Christophe Privet développera sa motion lors du prochain Conseil. M. le Président passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst ayant pour titre : « Jeunes requérants à Chamby – essayons de les aider à trouver un avenir »

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Depuis avril 2016, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a ouvert un foyer à Chamby qui héberge une trentaine de MNA – des mineurs non accompagnés. Lors de mes entretiens avec les éducateurs suite à leur installation chez nous, j'ai appris que les jeunes rêvaient de foot, surtout de boxe, mais également de musique. Tout semblait très bien mis en place avec un nombre important d'éducateurs, d'agents de sécurité, un cuisinier, etc.

Le journal 24h du vendredi 11 novembre 2016 nous apprend que, par manque de personnel, pendant tous les week-ends de novembre, il n'y aura plus d'éducateurs, et que les mineurs de ce foyer seront seul(e)s avec uniquement un ou deux agents de sécurité, un fait que les éducateurs du foyer m'ont confirmé aujourd'hui.

En quelques mois, ce coin de notre Commune a obtenu une nouvelle facette et tout laisse à penser que cela sera une réalité qui durera. Aussi, me suis-je penchée sur la possibilité de l'aide que nous, en tant que communauté, pouvons apporter à ces jeunes afin de leur permettre de trouver une ouverture pour leur avenir professionnel.

Mes deux questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. La Municipalité est-elle prête à étudier la possibilité de proposer aux jeunes du foyer à Chamby des journées de travail, en analogie avec la récente JOM - Journée Oser tous les Métiers ? Pour information c'est une journée où les enfants accompagnent simplement leurs parents au travail. Par exemple, prévoir de les intégrer lors des manifestations sportives ou culturelles, passer une journée dans un de nos services, pourquoi pas avec l'équipe exceptionnelle de notre déchetterie (nous avons certainement tous pu observer les compétences, la motivation hors norme et le professionnalisme des employé(e)s). Ces activités pourraient à mon avis donner une vraie vision du travail à ces jeunes hommes et femmes et les aider à croire en un avenir ici en Suisse, avec un travail qualifié et respecté.
2. La Municipalité est-elle prête à encourager les entreprises de la Commune à offrir de telles journées de travail, en analogie avec les JOM, et de s'assurer que ces entreprises n'aient pas des barrières bureaucratiques à surmonter qui rendraient ces initiatives illusoire ? Les éducateurs du foyer ont partagé avec moi leurs problèmes de trouver des entreprises pour des stages et un coup de pouce serait vraiment bienvenu !

Les éducateurs m'ont également informée qu'ils seraient heureux de soutenir la Commune dans cette démarche, et je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. Merci beaucoup ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond à l'interpellation de la manière suivante :

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je voudrais préciser un certain nombre de points relatifs au cadre de prise en charge des requérants dans notre commune, pas seulement les mineurs non accompagnés, puisque les choses sont en connexion.

Actuellement sur la commune de Montreux, nous avons trois structures qui prennent en charge les requérants. Deux qui concernent les adultes qui sont les structures de l'Abri de Clarens qui se trouve donc sous le collège de Vinet, et puis la deuxième structure à la rue Industrielle qui est le centre de jour dans lequel ces adultes sont accueillis la journée.

D'un autre côté nous avons la troisième structure qui est le centre des mineurs non accompagnés au foyer de Chamby et là on a une structure un peu particulière, puisqu'il ne s'agit que de jeunes qui ont un encadrement particulier par rapport à ce qu'il se fait dans les abris pour adultes. Certains d'entre eux fréquentent même l'école, viennent dans ce bâtiment ici à l'école, puisqu'ils sont en âge de scolarité obligatoire. Cela pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes avec le parcours qu'ils ont vécu. Ce qu'il se passe avec les enfants n'est pas si simple et pose aussi certains problèmes à l'équipe de direction de Montreux-Est. Toutes ces structures sont sous la responsabilité de l'EVAM, Etablissement vaudois d'accueil des migrants.

Par ailleurs, au plan communal, nous avons un groupe de suivi, qui a des réunions régulières, toutes les 6 semaines environ. Ce groupe de suivi est présidé par le Syndic, il comporte trois Municipaux, il y a des représentants de la sécurité, des représentants de l'EVAM qui sont les responsables locaux, les Services communaux sont représentés également, et nous avons des habitants de Clarens qui ont participé à la démarche CLARENSemble et également un représentant de l'Association des intérêts de Clarens, nous avons un représentant des écoles, le directeur des écoles, puis de l'association qui s'est créée, l'Association des bénévoles des requérants de l'Abri de Clarens, l'ABRAC, qui a déjà mis en place un certain nombre de mesures d'aide et qui collabore étroitement avec l'EVAM.

Alors, je vais tenter de répondre aux questions de Mme l'interpellatrice une fois que ce cadre est fixé, en mélangeant un tout petit peu les réponses à la question 1 et à la question 2, parce qu'elles sont un peu liées.

Les possibilités d'occupation de ces jeunes, mais pas seulement, on a aussi une demande qui vient de l'ABRAC pour avoir une possibilité d'accompagnement et d'occupation de tous les requérants, les jeunes seraient éventuellement compris là-dedans.

Alors, la Municipalité est en réflexion actuellement sur ce sujet, mais la situation n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. Dans la Journée Oser tous les métiers, il n'y a pas simplement que des enfants qui accompagnent leurs parents, il y a aussi des entreprises qui font une journée particulière, avec un encadrement particulier, des activités pour ces jeunes-là en dehors de ce que les parents doivent faire. Ce n'est pas simplement greffer un jeune à un adulte et lui dire de passer une journée

de stage. Donc c'est quelque chose de relativement lourd à mettre en place.

Pour les jeunes se pose un autre problème, c'est la question de la structure de responsabilité. Puisque ce sont des mineurs, nous devons avoir un cadre beaucoup plus serré, je dirais, que simplement s'il s'agit de stages d'adultes qui iraient donner de l'aide dans un restaurant.

Et là se pose pour la commune, en tout cas, la question de l'encadrement par le personnel. La Municipalité doit y réfléchir, mais le personnel communal a aussi des contraintes qui sont liées à la sécurité du travail qui est fait par exemple, ou bien la nature des travaux possibles par un éventuel stagiaire. Il y a le problème de la langue. Il y a le problème de la sécurité, ils ne parlent pas du tout le français ou fort peu et ça ce sont des éléments que l'on doit prendre en compte, si on veut mettre en place un certain nombre de stages.

Mais que l'on ne se méprenne pas, la Municipalité n'est absolument pas fermée à envisager des solutions, mais dans un cadre qui permette premièrement le respect de la légalité, cela c'est indispensable, deuxièmement la poursuite de la qualité des prestations communales, cela ne doit pas les péjorer, ni poser des problèmes.

Alors la réflexion est maintenant en cours, elle est à l'ordre du jour du séminaire de la Municipalité qui a lieu dans une semaine. Après quoi nous pourrons déjà donner une réponse à l'ABRAC et aller plus loin éventuellement dans une réflexion qui touche les jeunes.

Pour ce qui est du partenariat avec d'autres entités, que ce soit des entreprises ou des groupes constitués, la Municipalité tient à préciser qu'elle n'est pas leader dans cette affaire, mais elle est prête à collaborer, cela c'est sûr. Pas leader parce que c'est d'abord le canton, via l'EVAM, qui a la responsabilité générale de l'encadrement. Le Grand Conseil s'en est d'ailleurs emparé cette semaine, puisque vous avez vu qu'il y avait une réflexion et des moyens supplémentaires qui avaient été donnés à l'EVAM pour cette prise en charge des mineurs.

Ensuite la Municipalité soutient l'ABRAC et ses bénévoles qui ont déjà accompagné des requérants dans des actions ponctuelles. Certains sont intervenus à la Fête à Clarens par exemple, et la possibilité d'intégrer des mineurs à tout cela est également à examiner, mais de façon très précise.

Et pour ce qui est du coup de pouce communal dont vous parlez Mme l'interpellatrice, nous avons établi déjà un lien avec une fondation qui a pour nom MECI, qui elle veut s'engager pour les jeunes requérants qui viennent de l'étranger ici, les Syriens particulièrement, et qui propose des activités au foyer de Chamby, Nous les soutenons financièrement et nous avons déjà eu des contacts avec eux. Donc cela veut dire que de ce côté-là on a déjà un groupe qui est prêt à donner de l'aide et à faire un certain nombre d'activités, hors de ce que fait l'EVAM là-haut.

Donc la Municipalité est prête à encourager toutes les initiatives, mais en aucun cas à se substituer aux responsabilités des éducateurs par exemple, ou des responsabilités cantonales, ce n'est pas notre travail.

Alors des pistes de solutions sont actuellement examinées. Le Conseil et Mme l'interpellatrice seront renseignés sur l'évolution de ce dossier. Et à ce propos, je tiens juste à préciser, parce que cela a une certaine importance pour tout le monde, que le 10 décembre prochain, dans le cadre des opérations qui se font d'habitude, les Etats généraux de la cohésion sociale qui ont eu lieu sur la violence des jeunes il y a cinq ans, et bien nous aurons les Etats généraux de la migration et l'intégration qui auront lieu à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens. Vous recevrez l'invitation. Il y aura une conférence du Professeur Piguet qui est une des personnes de référence en Suisse romande sur ce sujet, de l'université de Neuchâtel, et une table ronde qui réunira des gens venant de divers points de vue, afin que l'on puisse trouver, nous montreusiens, vis ces importants apports extérieurs, des pistes, des solutions, des possibilités d'intervention dans ce domaine.

Voilà, en ayant posé ces divers éléments, la Municipalité estime avoir répondu à votre interpellation ».

Mme Anne Saito tenait à souligner qu'elle est étonnée de l'intervention de Mme Susanne Lauber Fürst, parce qu'il y a confusion.

Première chose, ces mineurs sont des mineurs qui effectivement ont vécu des traumatismes très importants et en psychiatrie il est connu que les adolescents sont très fragiles parce qu'ils sont encore en phase de développement. Donc ces fameux PST, c'est-à-dire stressés post-traumatiques, s'expriment de manière différente que chez l'adulte, et en plus de cela on a affaire à une population qui se retrouve en groupe. Donc il y a l'effet de groupe qui vient se surajouter là-dessus, et on dit que pendant les week-ends ils sont seuls sans éducateur, c'est-à-dire qu'ils sont avec du personnel encadrant, qui est là pour la sécurité, mais qui n'est pas formé sur le plan médical ni socio-psychologique.

Donc, Mme Saito pense que la première urgence est de prendre en considération cet aspect-là, et non pas l'aspect d'occupation, voire de formation ou de stages pour ces jeunes.

Il y a urgence à les encadrer de manière plus précise, mais c'est très délicat parce que l'on ne peut pas simplement transposer ce qu'ABRAC ou d'autres professionnels font avec des adultes, parce que l'adolescent est dans une phase de développement qui est très délicate.

Donc les consultations des uns et des autres ne sont pas quelque chose de secondaire, mais c'est quelque chose de primordial avant de proposer des interventions.

M. le Président demande si Mme Lauber Fürst est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Mme Lauber Fürst répond qu'elle a seulement posé la question pour les gens qui ont envie de "mettre la main à la pâte" et de s'insérer dans notre société, et qui en sont capables bien sûr.

12.2 Interpellation de M. Patrick Aubort concernant : « Le Basset est-il trop court sur pattes ? »

M. Patrick Aubort donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Approché par de nombreux utilisateurs du port, je me permets de vous soumettre leurs préoccupations :

Le 3 février 2016 nous recevions le préavis 04/2016 traitant de l'étude pour la transformation du port du Basset. Ce projet qui propose d'augmenter de 99 places les infrastructures actuelles sans agrandir le périmètre, ni créer un nouveau port ailleurs sur la commune, a été salué par le PLR et accueilli avec satisfaction et remarques constructives par les participants de la journée d'information du 30 août au Pierrier. Ce préavis traité en commission le 9 février et accepté par notre Conseil à une très large majorité de 87% le 23 mars 2016 prévoyait le calendrier suivant :

Dépôt du préavis d'études en février 2016.

Adoption du préavis d'études par le Conseil communal en mars 2016.

Etudes jusqu'à l'appel d'offres de construction dès avril 2016.

Appel d'offres de construction en août 2016.

Dépôt du préavis de construction en octobre 2016.

Adoption du préavis de construction par le Conseil communal en novembre 2016.

Début des travaux en décembre 2016.

D'autre part, Montreux étant une ville de tourisme, la commission avait relevé les aspects importants, je cite le rapport de la commission :

«...les habitués du port font part de leurs inquiétudes sur la qualité de l'accueil (service et horaires) du Club-House de la Société Nautique Montreux/Clarens. Certains trouveraient dommage que l'on puisse avoir un beau port, sans que rien ne soit entrepris pour améliorer le Club ».

Ou encore, en parlant de rendements financiers des locations d'amarrages, je cite toujours la commission :

« A terme, si l'on améliore également la qualité de l'accueil au Club-House, la rentabilité pourra certainement encore augmenter ».

Considérant tout ce qui vient d'être évoqué, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Nous sommes en novembre et le préavis de réalisation n'a pas encore été déposé. Quelles en sont les raisons ?
- 2) Sachant que les délais hivernaux pour la réalisation des travaux sont courts, quand la Municipalité pense-t-elle déposer le préavis de construction ?

- 3) Partant de la réponse à la question 2) quels seront les délais réalistes pour :
- L'adoption du préavis ?
 - Le début des travaux ?
 - La fin des travaux ?
 - La mise à jour du règlement du port, notamment pour réduire le nombre de bateaux ventouses ?
 - Et enfin, l'inauguration officielle du nouveau port ?
- 4) En parallèle à ces travaux, y a-t-il une volonté municipale d'améliorer la qualité de l'accueil des hôtes au Club-House ? Quels sont les moyens d'action dont elle dispose pour le faire ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux quatre questions :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

A la première question : Le réaménagement du port doit répondre à de nombreuses attentes, dont la sécurité, la qualité des infrastructures, l'augmentation du nombre de places, l'intégration et les contraintes fixées par la réglementation. Ainsi, la Municipalité souhaite prendre en compte, dans la mesure du possible, les remarques et souhaits exprimés lors de la présentation public du 30 août dernier et par la commission des ports, avec la quelle on travaille en étroite collaboration. Ce travail de dialogue, avec pour objectif de trouver le meilleur compromis, a décalé le planning annoncé initialement.

Dès lors, plusieurs adaptations ont été apportées au projet qui doit maintenant être validé par la commission des ports et la Municipalité, afin de procéder à la mise à l'enquête et à l'appel d'offres de construction dès le début de l'année prochaine.

A la deuxième question : Le dépôt du préavis est prévu pour mai 2017.

A la troisième question : Selon les nouvelles projections, la planification arrêtée est la suivante :

Janvier 2017	Mise à l'enquête & appels d'offres.
Mai 2017	Dépôt du préavis comme je l'ai dit précédemment.
Juin 2017	Adoption du dit préavis.
Octobre 2017	Début des travaux.
Fin 2017	Dépôt & adoption du nouveau règlement au Conseil communal.
Mai 2018	Inauguration du port réaménagé et mise en route du nouveau règlement.

Ce programme et surtout le début des travaux restent réservés bien sûr au traitement d'éventuelles oppositions lors de la mise à l'enquête.

A la dernière question : La Municipalité est bien naturellement sensible à la question de l'accueil du Club-House et y veillera dans le futur.

Toutefois, on rappellera que la problématique du Club-House ne fait pas partie des réflexions liées au réaménagement du port du Basset.

Concernant le Club-House, petite précision utile, la concession qui lie le Club-House à la commune échoit le 31.12.2026.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Aubort.

M. Patrick Aubort est satisfait des réponses.

12.3 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la tenue des Jeux Olympiques à Montreux

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu dans l'enveloppe de ce mois-ci une communication de la Municipalité annonçant la candidature à la candidature de Montreux, notamment, comme ville hôte des Jeux Olympiques de 2026. J'aurais pu donc aussi appeler mon interpellation : « Montreux Olympique ».

Si nous apprécions en l'occurrence la volonté de transparence de notre exécutif, il n'en demeure pas moins que la lecture de cette communication suscite chez d'aucuns plus de questions que de réponses, même sans chercher à se prononcer sur l'opportunité de cette décision.

Nous avons par conséquent l'avantage de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le Conseil communal, respectivement les citoyens montreusiens, auront-ils la possibilité de se prononcer sur la question de fond ?

Evidemment, quand je parle de la question de fond, je pense au fait de faire tenir les JO à Montreux, mais aussi sur la question de l'utilisation des 2 millions entre 2017 et 2019.

2. Si oui, quand la Municipalité peut-elle imaginer, selon un calendrier de nature indicative et estimative, présenter un préavis sur cette question au Conseil ?
3. Comment les 2 millions prévus pour la période 2017 à 2019 seront-ils utilisés ?
4. D'où exactement proviendra cet argent.

Je précise que la dernière phrase de la communication municipale est insuffisante à mon sens, voire pas assez concrète.

5. Les deniers publics seront-ils mis à contribution ?
6. Quels comptes, par rapport à la dénomination exacte, seront touchés ?
7. De quels soutiens publics s'agit-il et comment seront-ils orientés ?

Nous remercions d'avance la Municipalité de la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Syndic Laurent Wehrli répond de la manière suivante à cette interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

A la question 1 : En l'occurrence ils l'auront s'il y a un besoin de déposer un préavis pour demander des moyens financiers pour accompagner cette opération.

A la question 2 : Alors, tout d'abord, je me permets de rappeler ici le calendrier, et peut-être aussi quelques précisions par rapport au titre qui pourrait peut-être faire mal comprendre ce qui est l'objet de la situation.

En aucune manière les Jeux Olympiques se tiendront à Montreux. En aucune manière on fera le ski de fond sur les quais, le ski alpin entre le Merdasson et la Place du Marché, le patinage artistique sur la patinoire magnifique naturelle de Caux, et peut-être malheureusement réinvestir, Mesdames et Messieurs, dans le tremplin d'Orgevaux. On pourrait continuer.

Je vous rappelle, il y a un excellent livre, publié il y a quelques années : « Montreux, ville sportive d'hiver ». Mais je vais faire court vu l'heure.

Donc, en l'occurrence, nous n'avons pas les Jeux Olympiques à Montreux, ce n'est pas ça le projet. C'est de porter ou d'aider à porter le projet de Suisse occidentale, qui voit le ski alpin à Crans-Montana, le ski de fond entre la vallée de Conches et les Alpes vaudoises, le biathlon dans les Alpes vaudoises, le hockey sur glace entre Berne, Fribourg, Lausanne, le patinage artistique à Lausanne, et d'autres éléments que nous ne portons pas. Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le projet de Laurent Wehrli des Jeux Olympiques. C'est le projet qui est porté actuellement par les cantons de Vaud et du Valais, avec les deux Conseil d'Etat, avec un comité, avec des gens bien plus importants que M. Constantin, et d'autres, qui accompagnent ce projet. C'est bien ce projet-là, qui dans le cadre des exigences du CIO actuel un dossier doit être déposé avec le nom d'une ville.

Lorsque nous aurons passé l'année 2020, c'est les derniers Jeux qui sont encore sous le régime actuel. A partir de 2020 il y a un nouveau régime des Jeux Olympiques, qui s'appelle JO 2020, qui a été décidé par l'assemblée du CIO, et dans ce cadre-là cette question de la ville n'apparaîtra plus du tout puisque l'on pourra déposer même la candidature d'un pays, d'une région, une candidature Vaud – Valais, une candidature Suisse occidentale, pourraient parfaitement être déposées. Pour l'instant ce n'est pas possible.

Donc ils ont besoin d'une ville et ils se sont approchés de quelques villes dont la nôtre, et nous avons dit pourquoi pas, en sachant qu'à tout le moins les infrastructures hôtelières, mais que le projet s'appelle Sion 2026, Lausanne 2026, Crans-Montana 2026 ou autres, nos

infrastructures hôtelières seront sans aucun doute utilisées, au profit d'ailleurs de l'économie montreuusienne, je me permets de le redire et je ne me lasserai pas de le redire.

Dans ce cadre-là, en aucune manière il y a des objectifs de constructions d'infrastructures de Jeux Olympiques à Montreux dans ce projet. C'est utiliser les hôtels qui existent, c'est utiliser le Centre des Congrès qui existe, et l'on espère qu'à ce moment-là l'ECA aura toujours autorisé son utilisation, parce qu'il aura au moins été rénové sur les aspects de sécurisation, et donc ce n'est pas du tout une construction supplémentaire.

Cette candidature nous a intéressés au niveau de la Municipalité par aussi sa vision justement d'utiliser les infrastructures existantes. Je ne reviens pas sur les quelques noms cités, respectivement d'épreuves, mais bien pour dire que l'on utilise ce qui est utilisable.

A Crans-Montant ils auront, par exemple, les Championnats du monde de ski alpin de 2024, il n'y aura rien à refaire sur les pistes pour 2026. Dans deux infrastructures, la patinoire de Malley qui sera construite pour les Jeux de la Jeunesse 2020 à Lausanne, elle sera parfaitement aux normes.

Donc c'est bien cet esprit-là, de revenir à des Jeux un peu plus à la mode de Lillehammer ou de Lake Placid, et pas ceux que l'on nous annonce pour Pékin 2022, où la première piste de ski est à 220 kilomètres du centre de Pékin. Ce n'est pas ça l'objectif et c'est pour cela qu'il ne nous paraissait pas inintéressant de répondre positivement à cette demande.

Mais pour l'instant, le comité d'organisation attend les réponses des autres villes. Je sais que la ville de Sion a annoncé une réponse pour la semaine prochaine et une fois qu'ils auront les réponses des différentes villes, ils vont faire un choix et ils choisiront une de ces villes, pour déposer le dossier auprès de Swiss Olympic en date du 15 décembre.

Ensuite, Swiss Olympic va avoir une première réflexion, dépose-t-on ou pas un dossier suisse ? C'est une décision qui se prendra en mars 2017. Si c'est oui, Swiss Olympic va analyser tous les projets suisses déposés, on parle notamment d'un dossier Zürich – Grisons, et ils vont analyser cela entre mars 2017 et mars 2018, date ultime pour déposer au CIO la candidature suisse qui serait peut-être déposée.

Ensuite le CIO, entre mars 2018 et mars 2019, fera sa propre analyse de tous les dossiers qui auront été déposés, pas seulement le dossier suisse, pour autant qu'il y ait un dossier suisse qui soit déposé, et c'est à l'assemblée du CIO de juillet 2019 que la candidature définitive de 2026 sera retenue.

Donc vous voyez qu'il y a encore quelques étapes et que ce n'est pas encore du tout dit, même d'ici le 15 décembre, que ce sera Montreux 2026.

Cela veut dire, en clair, notamment pour la question 3, comment ces 2 millions seront utilisés pour accompagner ce processus de candidature,

et bien c'est pour justement pour accompagner ce processus de candidature, d'abord à l'échelle suisse, puis à l'échelle du CIO. Il s'agit évidemment d'accueillir des délégations d'inspection, il s'agit d'imprimer quelques brochures de présentation et d'autres éléments de ce type-là.

A la question quatre : Pour l'instant les éléments qui nous sont donnés, et je le reconnais que nous ne pouvons pas être plus précis, puisque ce sont des choses qui seront précisées après le 15 décembre, pour autant, encore une fois, que Montreux soit retenue. Nous avons été très clairs avec le comité d'organisation, que nous ne sortirions pas un centime si l'on n'avait pas la garantie que c'était Montreux 2026. Et ensuite cet argent-là, très clairement avec les premiers contacts tant au niveau des Conseil d'Etat que des partenaires privés, il y a des milieux touristiques qui sont prêts à envisager de mettre cet argent. Nous ne savons pas s'il y aura un solde à prendre au niveau de l'argent public, mais de toute manière, la promotion que cela donnera pour Montreux, les moyens financiers que nous mettons déjà aujourd'hui dans la promotion touristique seront simplement aiguillés en direction de cette candidature. Si on fait une brochure sur l'hiver sur la Riviera vaudoise, par définition ce sera la même brochure, on peut l'imaginer, qui parlera aussi de quoi porter un projet de Jeux Olympiques. Ces éléments feront de la synergie et non pas de la dépense supplémentaire.

Je crois en cela avoir répondu aux questions 5 et 6, puisqu'il s'agira, en temps utile et pour autant que cela soit nécessaire, de déterminer quels comptes seraient touchés.

A la question 7 : Je crois aussi déjà avoir donné les indications que je peux donner en ce jour et en cette heure, en ne sachant pas, encore une fois, si le 15 décembre le dossier qui sera déposé à Swiss Olympic, portera sur sa première page « Montreux 2026 », ou « Sion 2026 », ou d'autres villes qui pourraient être intéressées et qui auraient répondu favorablement au comité d'organisation.

M. Alexandre Staeger est satisfait des réponses et il espère que la Municipalité continuera à communiquer sur ces aspects, notamment après la question de décembre qui sera vraisemblablement décisive pour ce projet.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard voulait intervenir dans les divers, et il tenait quand même attirer l'attention de la Municipalité sur plusieurs points.

La Municipalité parle d'utiliser ce qui est utilisable, M. Bongard s'étonne que la communication de la Municipalité mentionne le site du Col des Mosses. Il est absolument impossible d'envisager d'organiser une quelconque manifestation olympique de quelque compétition que ce soit dans un site qui est protégé par une législation qui est extrêmement stricte.

M. Bongard s'étonne aussi que les porteurs du projet, qui sont informés de ces faits, n'en n'aient pas fait part et que ceci figure encore dans l'information qui est donnée aujourd'hui.

M. Bongard tenait à mettre en garde la Municipalité sur cet aspect qui est important, mais qui décrédibilise, en fin de compte, la candidature telle qu'elle se profile aujourd'hui.

La discussion se poursuit.

M. le Syndic Laurent Wehrli, sans allonger, il croit que M. Michel Bongard l'a bien précisé, on ne porte pas le projet. Est-ce que l'on a écrit peut-être de façon un peu réductrice ce Col des Mosses plutôt que la Lécherette. Puisque, en l'occurrence, c'est sur ce secteur, où l'on fait déjà aujourd'hui du ski de fond, qu'il y aura le biathlon. Il n'y a pas d'autre secteur, et la place d'arme de l'Hongrin permet, par les immeubles qu'il y a, d'accueillir des installations de chronométrage.

En tout cas c'est ce que M. Le Syndic a cru comprendre, et il a cru comprendre aussi que les organisateurs étaient actuellement en travail avec le WWF, peut-être pas assez avec Pro Natura, pour parler de ces questions-là, mais ce n'est évidemment pas dans les marais du Col des Mosses qu'il est prévu de faire ces compétitions.

Sans vouloir couper la discussion, encore une fois, on n'a pas cette responsabilité-là, aujourd'hui. Le projet sera largement étudié par les deux Conseil d'Etat.

Pour répondre en partie aussi à M. Alexandre Staeger, M. le Syndic Laurent Wehrli aurait pu le dire tout à l'heure, que certainement au moment où l'argent des deux cantons sera prévu, il y aura là certainement un référendum peut-être, qui permettra à l'ensemble de la population, et pas seulement à celle de Montreux, de s'exprimer.

M. Michel Bongard doit quand même dire que c'est un site marécageux d'importance nationale, qu'une partie de l'Hongrin est comprise dans ce site, et que c'est absolument impossible, et Il faut quand même s'en rendre compte.

Mais c'est quand même intéressant, la manière comme M. le Syndic défend ce projet, et ça révèle quand même une situation difficile.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Christian Bécherraz rappelle à tous les intervenants de ne pas oublier de faire parvenir à la secrétaire, rapidement, les interventions de ce soir, parce que le délai pour rédiger le procès-verbal est très court jusqu'au prochain Conseil.

Il déclare également qu'il est, dans les us et coutume de ce Conseil, de ne pas faire trop d'interpellations et motions au dernier Conseil du mois de décembre, parce il y a quand même une collation qui se fait après, donc il ne faut pas trop prolonger la séance du Conseil de décembre.

M. le Président donne la parole à qui le souhaite.

M. Tal Luder demande si les commissaires nommés pour traiter de la prise en considération ou non de la motion déposée par M. Daniel Manzini, peuvent le rejoindre à la fin de la séance, pour essayer de trouver un consensus pour une nouvelle date de la commission, ainsi que le Municipal qui compte y être présent.

M. le Président a encore une communication. Il y a trois cartes de vote en prêt et merci de ne pas oublier de les rendre à l'huissier.

La discussion est toujours ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Si je souhaitais prendre la parole ce soir, c'est que parce que cela fait quasiment jour pour jour 20 ans que j'ai l'honneur et le plaisir de faire partie de ce Conseil.

Toutefois, ce n'est pas pour faire une rétrospective, mais bien plutôt sur la base de mon expérience, et d'ailleurs de votre expérience de ce soir, vous le verrez, de suggérer de **moderniser** le fonctionnement de nos séances.

Quittons le 19^e siècle pour passer enfin au 21^e siècle !

Pour illustrer ce propos, je citerai 2 exemples :

- 1) La lecture complète de titres à rallonges par le Président lors de l'ouverture d'un point à l'ordre du jour, la relecture complète du titre avant le vote, puis la lecture complète des conclusions.
- 2) L'utilisation de termes obsolètes et utilisés à faux tels qu'« oui » le rapport, puisque le rapport de la commission n'est pas lu.

La suppression de ces usages d'un autre temps, où les gens ne savaient peut-être pas lire, respectivement où c'était trop cher de copier tous les documents pour tous les Conseillers, cette suppression permettrait de dynamiser les séances, de les réduire peut-être en durée, en tout cas de laisser plus de temps pour le débat.

Le système de projection mis en place dans notre salle permettrait en effet parfaitement de remplacer ces fastidieuses lectures, il n'est absolument utilisé.

La CCO a déjà reçu ces remarques et j'espère qu'elle pourra les intégrer dans ses prochaines réflexions.

Et un petit post-scriptum : Les Etats-Unis viennent de vivre les effets de dispositions datant du temps des pères de la nation.

En effet, pourquoi des grands électeurs, qui se réuniront plus de 5 semaines après la date de l'élection ?

Parce qu'à la fin du 18e siècle, sans téléphone, sans train, c'est le temps qu'il leur fallait pour arriver à la capitale pour informer du résultat du vote dans leur Etat !

Passons au 21^e siècle !

Je vous remercie pour votre attention ».

Applaudissements de l'assemblée.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli, très brièvement, parce que ce n'est pas à toutes les séances du Conseil communal que cela arrive, il se permet de faire un petit clin d'œil à son collègue Caleb Walther qui fête son anniversaire aujourd'hui.

Applaudissements de l'assemblée

Il est 23h30, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Christian Bécherraz

Charlotte Chevallier

Annexes : 2 correspondances